



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 024

Le lundi 9 février 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 9 février 2026

● (1540)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour, chers collègues. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 24^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 10 décembre 2025 et à la motion adoptée le mercredi 10 décembre 2025, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre ministre de l'Identité canadienne, Marc Miller, qui est accompagné de Francis Bilodeau, son sous-ministre; de Joëlle Montminy, sous-ministre adjointe principale; de Blair McMurren, sous-ministre adjoint; et de Véronique Côté, dirigeante principale des finances.

Sur ce, monsieur le ministre, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Merci.

L'hon. Marc Miller (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes): Merci, madame la présidente, et merci aux membres du Comité. Je suis heureux de vous voir.

Je tiens tout d'abord à souligner que le territoire sur lequel nous nous trouvons est le territoire traditionnel et non cédé de la Nation algonquienne anichinabée.

Je suis ravi de comparaître devant vous aujourd'hui.

En cette période d'incertitude, de grands changements économiques et de défis sans précédent, nous savons, en tant que société, combien il est important de protéger notre identité et de faire front commun afin de relever ces défis. Dans sa lettre de mandat, le premier ministre a énoncé les priorités de notre gouvernement pour y parvenir: nous devons défendre notre souveraineté, consolider la place de notre pays sur la scène internationale et créer un Canada digne de nos enfants et petits-enfants.

[Français]

Dans le budget de 2025, notre gouvernement affirme clairement sa détermination « à protéger ce qui rend le Canada unique et ce qui unit les Canadiens par des investissements continus dans nos langues officielles, nos institutions publiques et notre patrimoine naturel et culturel ».

Aujourd'hui, j'ai le privilège de vous parler du budget de 2025, qui prévoit 772 millions de dollars pour soutenir les arts, la culture, les médias et le journalisme, ainsi que d'autres mesures visant à préserver notre identité nationale.

[Traduction]

Le budget de 2025 prévoit des investissements historiques. Cependant, nous ne proposons qu'une seule mesure corrective directement dans la Loi d'exécution du budget, et c'est la raison de ma comparution aujourd'hui.

En 2023, le projet de loi C-11, Loi sur la diffusion continue en ligne, et le projet de loi C-13, qui portait sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, ont été examinés à peu près en même temps et visaient tous deux à modifier le même article de la Loi sur la radiodiffusion. Au Sénat, on a ajouté au projet de loi C-11 une disposition sur la protection de la vie privée, qui a par la suite été remplacée involontairement à la suite de l'adoption du projet de loi C-13. La mesure que nous proposons dans la Loi d'exécution du budget corrige simplement cette erreur et rétablit l'intention initiale du Parlement.

Je ne m'attends pas à ce que cela prenne 50 minutes de discussion, mais je tenais à le souligner.

[Français]

Pour en revenir au budget de 2025, nous fournissons des fonds pour aider à avoir une plus grande incidence dans les domaines du sport, des industries culturelles, des arts, du patrimoine et, bien évidemment, des célébrations communautaires. Les investissements dans les créateurs canadiens et la culture renforcent considérablement l'économie en créant des emplois et en stimulant l'innovation, tout en soutenant la croissance à long terme, la productivité et la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

Le budget de 2025 apporte plus d'un demi-milliard de dollars pour la croissance du secteur audiovisuel canadien, ce qui est notable. Cela comprend un financement accru pour le Fonds des médias du Canada afin de mieux soutenir tant les créatrices et les créateurs que les productrices et les producteurs canadiens, ainsi qu'un appui financier supplémentaire pour Téléfilm Canada et l'Office national du film du Canada.

[Traduction]

De plus, nous investissons 6 millions de dollars supplémentaires dans le Conseil des arts du Canada, 150 millions de dollars dans CBC/Radio-Canada et plus de 46 millions de dollars pour soutenir les arts de la scène.

Le volet Mesures spéciales pour le journalisme du Fonds du Canada pour les périodiques sera également prolongé afin de soutenir les médias d'information et les maisons d'édition de magazines communautaires.

Le Programme de soutien au sport se servira des investissements antérieurs pour faire progresser la diversité et l'égalité des sexes dans le système sportif canadien.

Parmi les autres mesures que nous mettrons en œuvre, citons le financement d'activités artistiques et patrimoniales, un soutien accru à l'organisation de la Coupe du monde masculine de la FI-FA 2026, ainsi que des efforts visant à sensibiliser le public aux cultures autochtones.

[Français]

Nous avons également annoncé un investissement de plus de 1,4 milliard de dollars dans l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde. Nous avons signé des ententes et nous travaillons encore en étroite collaboration avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Nos deux langues officielles ne sont pas seulement un trésor culturel pour chacune et chacun d'entre nous. Elles ouvrent également des portes au commerce international et facilitent la collaboration entre nos provinces et nos territoires.

[Traduction]

Le budget de 2025 s'appuie sur notre fierté nationale en investissant dans les traditions qui rassemblent les communautés. Il prévoit 21 millions de dollars pour les festivals et les événements locaux, ainsi que 20 millions de dollars pour soutenir les célébrations de la fête du Canada partout au pays.

[Français]

Nous doublons également le financement annuel des célébrations de la fête nationale de l'Acadie. Enfin, à la suite du succès du laissez-passer « Un Canada fort », l'été dernier et pendant la période des fêtes, nous sommes fiers d'avoir renouvelé cette initiative.

[Traduction]

Le laissez-passer Un Canada fort sera de retour à l'été 2026 pour aider les familles à épargner alors qu'elles découvrent et redécouvrent les trésors culturels et naturels qui font la grandeur de notre pays.

Notre culture est dynamique, unique et diversifiée. Elle est le lien qui nous unit. Elle met de l'avant nos valeurs communes et notre identité nationale et sert de carte d'appel au monde entier. Elle reflète notre force, notre confiance et notre inclusivité. Elle est ce qui fait que les Canadiens et le Canada sont vraiment exceptionnels.

Je vous remercie de votre attention.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1545)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous allons commencer par Mme Thomas. Vous avez six minutes.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le ministre.

Le projet de loi C-11, bien sûr, comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration préliminaire, a été présenté comme ne réglementant pas le contenu créé par les utilisateurs. Cependant, le CRTC a récemment confirmé qu'il pouvait, en fait, exiger que des algorithmes manipulent ce que les Canadiens voient en ligne, ce qui se résumerait en fin de compte à de la censure, si cela s'avérait. C'est exactement les conséquences contre lesquelles les conservateurs nous ont mis en garde et qui préoccupent beaucoup les Canadiens.

Je suis simplement curieuse de savoir ce que vous pensez de cette situation, maintenant que le CRTC admet qu'il peut, en fait, imposer l'utilisation d'algorithmes?

L'hon. Marc Miller: C'est d'abord et avant tout, madame Thomas, un enjeu lorsqu'il est question du travail continu du CRTC visant à s'assurer que nous réglementons correctement les plateformes. Plus précisément, le CRTC s'efforce actuellement de veiller à ce que les gens fournissent du contenu canadien.

Il ne s'agit pas de limiter la liberté d'expression. Il ne s'agit pas de dire aux gens quoi faire. Il s'agit de veiller à ce que le Canada ait un système de radiodiffusion prospère et moderne, compte tenu de sa situation géographique, et à ce que nous survivions dans un pays qui est très influencé par la culture américaine.

Rachael Thomas: Les algorithmes peuvent, en fait, conduire à la censure. Qu'en pensez-vous? Si on impose l'utilisation d'algorithmes, les gens pourront voir certains contenus et pas d'autres. Cela veut dire que certains contenus pourront être placés dans un abîme où les gens ne pourront pas y avoir accès ou qu'il sera possible de publier ces contenus, mais qu'ils seront alors automatiquement cachés à cause d'un algorithme.

C'est de la censure. Cette mesure empêche certaines personnes de dire ce qu'elles aimeraient dire en ligne. Elle en empêche d'autres de voir ce qu'elles aimeraient voir ou écouter en ligne.

L'hon. Marc Miller: Je pense que vous et moi — et en fait ce comité — avons vu ce que les algorithmes peuvent faire et, s'ils sont manipulés, quel effet cette manipulation peut avoir sur la disponibilité du contenu. Je pense que personne ne laisse entendre que le CRTC va supprimer les algorithmes ou la liberté de parole en veillant à ce que les gens se comportent de manière responsable.

Suggérez-vous le contraire?

Rachael Thomas: Le CRTC a lui-même avoué avoir la capacité d'obliger certains algorithmes à être...

L'hon. Marc Miller: Eh bien, le CRTC est un organisme de réglementation. Il doit respecter les normes de ses propres chartes constitutives.

Rachael Thomas: Pour atteindre les objectifs du projet de loi C-11, le CRTC serait tenu d'obliger l'adoption de certains algorithmes.

L'hon. Marc Miller: Je crois que vous accordez au CRTC plus de pouvoirs qu'il en a réellement. C'est un organisme de réglementation responsable.

Rachael Thomas: Êtes-vous en mesure d'assurer aux Canadiens ici, aujourd'hui, que les algorithmes ne seront pas rendus obligatoires et qu'aucun résultat ne sera imposé?

L'hon. Marc Miller: Êtes-vous en train de dire que n'importe quelle plateforme peut utiliser n'importe quel algorithme pour diffuser son propre récit et son propre contenu à l'intention du public canadien...

Rachael Thomas: Monsieur le ministre, je demande...

L'hon. Marc Miller: ... que et cela ne devrait pas être réglementé?

Rachael Thomas: ... simplement une garantie pour les Canadiens. Pouvez-vous, en fait, leur assurer que les algorithmes ne seront pas imposés de manière à empêcher la diffusion de certaines choses en ligne et d'obliger la diffusion d'autres?

L'hon. Marc Miller: Ce que je peux assurer aux Canadiens, c'est que le CRTC peut faire son travail, c'est-à-dire veiller à ce que l'environnement de radiodiffusion soit correctement réglementé, et qu'on s'attend à ce qu'il le fasse.

Rachael Thomas: Il dit qu'il a la capacité d'exiger l'utilisation d'algorithmes.

Monsieur le ministre, ce que vous dites, en fait, c'est que vous appuyez cette déclaration.

L'hon. Marc Miller: Je pense que nous pouvons convenir de ne pas être d'accord sur ce point.

Rachael Thomas: Avec tout le respect que je vous dois, c'est exactement ce que vous venez d'admettre.

Monsieur le ministre, le projet de loi C-11 est entré en vigueur en juin 2024. Presque deux ans se sont écoulés depuis.

Quelles réalisations concrètes le projet de loi C-11 a-t-il permises pour les Canadiens? On le vantait comme une mesure qui renforcerait notre identité et notre culture. Je suis simplement curieuse de savoir quelles réalisations concrètes il a permises à cet égard.

L'hon. Marc Miller: Son adoption a signalé à l'industrie et aux Canadiens que nous nous attendons à ce que les gens se comportent comme il se doit, dans une société libre et ouverte, et à ce qu'ils bâtissent une société qui permet, dans ce contexte, aux médias de prospérer de façon juste, comme vous l'avez souligné, en soutenant la liberté d'expression, mais dans un environnement équitable et accessible à tous.

• (1550)

Rachael Thomas: Diriez-vous que ce résultat a été atteint?

L'hon. Marc Miller: Je ne pense pas que nous en soyons tout à fait là, non.

Rachael Thomas: Quelle partie de ce résultat a été atteinte?

L'hon. Marc Miller: Nous avons adopté une loi très importante pour nous assurer que les gens font leur travail et, dans certains cas, paient leur juste part.

Rachael Thomas: D'accord. En fait, le projet de loi C-11 est devant les tribunaux.

L'hon. Marc Miller: Oui. Les gens sont autorisés à intenter des poursuites au Canada.

Rachael Thomas: Absolument. En fait, rien n'a avancé, mais le CRTC a dépensé beaucoup d'argent pour le projet de loi C-11 et l'élaboration d'un cadre réglementaire. Est-ce vraiment la meilleure façon d'utiliser les dollars des contribuables canadiens alors que rien n'a été accompli depuis près de deux ans?

L'hon. Marc Miller: Eh bien, je ne réduirais certainement pas le financement du système de justice simplement parce que des gens intentent des poursuites, ce qui est leur droit.

Rachael Thomas: Je ne demande pas la réduction du financement du système de justice, monsieur le ministre. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, s'il vous plaît.

L'hon. Marc Miller: Je ne vous ai pas entendu poser de question.

Rachael Thomas: À l'heure actuelle, les Canadiens ont plus que jamais du mal à joindre les deux bouts. Les changements apportés par le projet de loi C-11 et le projet de loi C-18, Loi sur les nouvelles en ligne, ont fait augmenter le coût des abonnements...

La présidente: Merci, madame Thomas.

Voilà qui met fin à cette série de questions. Nous allons maintenant poursuivre.

Rachael Thomas: Cela fera probablement augmenter davantage les coûts à l'avenir. Qu'en pensez-vous?

La présidente: Madame Thomas, votre temps est écoulé. Merci. [Français]

Monsieur Leitão, la parole est à vous pour six minutes.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, monsieur le ministre. Je dis également bonjour à vos collègues du ministère qui vous accompagnent.

Revenons donc au budget, et surtout aux investissements prévus dans ce budget et aux investissements qui permettent de soutenir directement le secteur culturel québécois.

J'ai deux questions là-dessus. Pourriez-vous nous donner, brièvement, les points saillants des investissements dans le secteur culturel québécois?

L'hon. Marc Miller: D'abord, grosso modo, comme je l'ai souligné dans mon introduction, il y a eu un investissement de plus de 700 millions de dollars dans les arts et la culture. Ça comprend 26 millions de dollars pour l'Office national du film, 150 millions de dollars pour Téléfilm Canada, 150 millions de dollars pour CBC/Radio-Canada, 48 millions de dollars pour le Fonds de la musique du Canada et 127 millions de dollars pour le Fonds des médias, ce qui est immensément important pour l'espace culturel québécois et canadien. De plus, à Montréal, j'avais annoncé un investissement de six millions de dollars pour l'achat de contenu canadien et québécois par TV5MONDEplus. Donc, c'est immensément important dans un secteur qui fait la fierté du Québec et, d'autant plus, du Canada.

Carlos Leitão: Très bien. Merci beaucoup, monsieur le ministre.

On a parlé de CBC/Radio-Canada et ça semble intéresser beaucoup nos amis de l'autre côté. Pourriez-vous juste nous donner votre avis, votre opinion sur ceci: pourquoi est-il important pour l'État fédéral, pour l'État canadien, de soutenir CBC/Radio-Canada?

L'hon. Marc Miller: Les médias représentent le quatrième pilier de notre démocratie. Un diffuseur public bien financé est donc une brique importante de ce pilier. Ceux qui font de la recherche dans ce domaine ne sont pas surpris de voir que CBC/Radio-Canada, comparativement à ses pairs, se situe sous la moyenne de l'OCDE, du G7. Ça prend ce financement, justement, pour avoir un environnement où les gens peuvent recevoir des nouvelles fiables. Un diffuseur appuyé par l'État, donc indépendant, et non un diffuseur étatique, est immensément important pour cette crédibilité. Il est sûr que, compte tenu de ce qui nous pend au-dessus de la tête, la crédibilité générale en est une de scepticisme. Le fait de ne pas financer ce diffuseur ou de suggérer que nous lui enlevions de l'argent minerait, je pense, la confiance du public envers ce diffuseur infiniment important, non seulement sur le plan de la fiabilité des nouvelles, mais aussi de la démocratie.

Carlos Leitão: Merci, monsieur le ministre.

En effet, je peux témoigner que j'ai toujours trouvé que Radio-Canada faisait un excellent travail, surtout Radio-Canada Info. C'est une organisation d'une très grande qualité et d'une grande indépendance. Donc, oui, il est très utile et très nécessaire de pérenniser cet organisme.

Je veux parler d'un autre point également très important, à mon avis. Nous avons, au Québec, plusieurs festivals, des événements, des institutions culturelles qui jouent un rôle essentiel dans la vitalité culturelle, économique et sociale du Québec. Souvent, ça ne prend pas des montants énormes pour soutenir ce secteur.

Comment le soutien à ces initiatives constitue-t-il un atout pour la culture québécoise? Pourriez-vous nous en parler un peu?

• (1555)

L'hon. Marc Miller: C'est une question immensément pertinente.

J'ai fait allusion dans mon introduction, ce n'est une surprise pour personne, au fait que nous sommes en Amérique du Nord. Le Québec est la seule nation francophone en Amérique du Nord, ce qui fait donc que, pour préserver cette culture, ça prend un investissement soutenu de l'État fédéral, précisément pour préserver et faire rayonner notre identité nationale. Que ce soit un investissement dans les arts, la culture ou le diffuseur public, je pense que les gens savent très bien qu'il y a plusieurs ordres de gouvernement qui investissent, mais que l'État fédéral doit être là pour s'assurer que ces gens rayonnent, non seulement partout au Québec, mais aussi partout au Canada.

Carlos Leitão: Merci.

Madame la présidente, je pense que...

La présidente: Il vous reste 45 minutes, non, 45 secondes.

Des voix: Ha, ha!

Carlos Leitão: D'accord. Merci.

Pour ma part, comme je l'ai dit plus tôt, ce que je trouve particulièrement intéressant, c'est que, dans plusieurs cas, comme ces festivals et événements, pour lesquels on pense toujours à de grands événements à Montréal ou à Québec, notamment, mais un événement culturel soutenu par le gouvernement fédéral peut souvent avoir un effet disproportionné pour de petites villes en région, dans le sens positif du mot, bien sûr. C'est souvent la seule activité qu'on peut avoir...

L'hon. Marc Miller: Oui, dans ces régions...

Carlos Leitão: C'est donc grâce au soutien...

L'hon. Marc Miller: Je sais que le temps est écoulé, mais, le plus souvent, c'est seulement le fédéral qui appuie.

Carlos Leitão: Merci, monsieur le ministre.

La présidente: Merci monsieur le ministre et monsieur Leitão.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Il ne faut pas dire à M. Leitão qu'il reste 45 minutes: il pourrait partir se lancer dans une obstruction parlementaire et on pourrait le regretter.

Monsieur le ministre, vous avez l'air de quelqu'un de fiable. Je vais vous prendre au mot. Vous avez dit que les médias étaient le quatrième pilier de notre démocratie. Les médias privés, la télévision privée, les médias locaux en font-ils partie ou y a-t-il seulement CBC/Radio-Canada dans le quatrième pilier?

L'hon. Marc Miller: Non, et je pense que vous connaissiez la réponse à la question avant de me la poser. Très manifestement, la réponse est non. La question qu'il faudrait se poser, et que vous al-

lez peut-être me poser, serait: quel est le rôle de l'État pour le soutien de ce pilier?

Jean-Denis Garon: D'accord.

Le budget consacre 150 millions de dollars pour CBC/Radio-Canada, pour l'année financière en cours. Vous l'aviez promis en campagne électorale. Vous savez très bien que le Bloc québécois ne s'est pas, en soi, opposé à ça, mais on a aussi des médias privés, notamment des télévisions, qui vivent une crise très grave.

Qu'y a-t-il dans ce budget pour eux, le reste du quatrième pilier?

L'hon. Marc Miller: Ça revient encore à la question que je m'étais moi-même posée, à savoir « Quel est le rôle de l'État dans la subvention de ces organismes? » Nous les appuyons par plusieurs crédits d'impôt...

Jean-Denis Garon: Qu'y a-t-il cependant de nouveau dans le budget? Quelles sont les nouvelles mesures?

L'hon. Marc Miller: C'est ce que vous voyez, c'est ce que j'ai étalé.

Je sais qu'on va me reprocher qu'il n'y avait rien pour x, y ou z...

Jean-Denis Garon: Non, on ne vous a rien reproché, on vous pose des questions.

L'hon. Marc Miller: Je comprends cependant que l'appui, en ce qui a trait aux médias, était l'appui à CBC/Radio-Canada.

Jean-Denis Garon: Était-ce CBC/Radio-Canada qui avait demandé les 150 millions de dollars ou est-ce le gouvernement qui lui a offert en campagne électorale? Y a-t-il eu une demande formelle?

L'hon. Marc Miller: Je l'ignore.

Jean-Denis Garon: Vous l'ignorez.

Si le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes l'ignore, à qui doit-on le demander?

L'hon. Marc Miller: Je n'étais pas ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes durant l'élection, comme vous le savez très bien, et encore moins en communication avec CBC/Radio-Canada.

Jean-Denis Garon: C'est excellent.

Cependant, la réponse courte est qu'il n'y a pas grand-chose pour ces autres médias. Vous savez, le but n'est pas d'essayer de vous coincer, mais de vous réitérer qu'on trouve que l'ensemble de l'écosystème médiatique est important, que ces autres médias font partie du quatrième pilier et que l'on pourrait aussi étendre les crédits d'impôt aux salles de nouvelles, comme ça existe pour les médias écrits, électroniques, etc. Le but n'est pas de coincer, mais réellement de faire du bien à la collectivité en faisant ces propositions. C'est pour ça qu'on les fait, évidemment en vous réitérant qu'on pense qu'il y en a très peu pour le reste du quatrième pilier dans le budget. Je pense qu'il faut l'accueillir et réfléchir autour de ça.

J'aimerais vous parler des arts vivants.

Le budget donne énormément d'argent pour la culture. Votre pré-décesseur l'a dit, c'est vrai, on l'a salué, mais, par ailleurs, le Conseil des arts du Canada avait demandé une bonification de son financement de 140 millions de dollars. C'est une demande qui était appuyée par toute l'industrie culturelle alors que le budget donne 6 millions de dollars. CBC/Radio-Canada ne demandait pas 150 millions de dollars, mais elle les a eus. Le Conseil des arts demandait 140 millions de dollars.

Quels sont vos critères pour répartir les sommes, particulièrement quand vous les répartissez en campagne électorale?

• (1600)

L'hon. Marc Miller: Premièrement, je dirais que ce n'est pas une réflexion binaire comme vous l'avez décrite. Deuxièmement, durant tout exercice budgétaire, il y a un processus décisionnel et d'établissement de priorités qui s'établit, et je dirais que c'est encore plus le cas lorsqu'on s'engage au cours d'une campagne électorale. Alors...

Jean-Denis Garon: Il est quand même assez consensuel de bien financer le Conseil des arts du Canada. Il y a donc un processus qui part d'une demande de financement de 140 millions de dollars et qui ne mène à à peu près rien.

Quel est ce processus qui ne mène à rien?

L'hon. Marc Miller: Plusieurs millions de dollars iront au Conseil des arts. Ce n'est pas rien.

Jean-Denis Garon: Je parle du financement supplémentaire. Il y a des milliards de dollars à CBC/Radio-Canada aussi, et vous ne l'avez pas rappelé avant de donner 150 millions de dollars. Comment peut-on passer d'une demande de financement de 140 millions de dollars supplémentaire à 6 millions de dollars quand c'était demandé?

D'un autre côté, on envoie 150 millions de dollars à CBC/Radio-Canada en pleine campagne électorale, parce que c'est l'humeur du jour.

Quel est le processus qui mène à ça? Moi, comme parlementaire, ça m'intéresse.

L'hon. Marc Miller: Ce n'est pas selon l'humeur du jour, et le fait que CBC/Radio-Canada avait besoin d'argent n'est pas une surprise.

Jean-Denis Garon: Vous n'êtes pas capable de confirmer qu'elle l'avait demandé. Nous avons fait une recherche poussée et, à aucun moment, CBC/Radio-Canada ne l'a demandé en campagne électorale.

L'hon. Marc Miller: La société est indépendante.

Jean-Denis Garon: Vous me dites qu'elle est indépendante. Merci.

J'aimerais vous parler rapidement de Ticketmaster et de Live Nation. Ça relève de votre ministère, et je pense que c'est un dossier important. En 2010, ces deux compagnies ont fusionné et le Congrès américain est présentement en procédure antitrust contre ce conglomérat. Depuis 2019, c'est comme une espèce de cartel qui contrôle 49 ou 50 % des parts de marché.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de ce dossier. Conjointement avec le ministère de l'Industrie, êtes-vous entré en contact avec le Bureau de la concurrence? Y a-t-il une action qui est prise ici, au Canada, dans ce contexte?

L'hon. Marc Miller: Je ne peux pas parler au nom de la ministre de l'Industrie, mais, jusqu'ici, je ne suis pas entré en contact avec le Bureau de la concurrence.

Jean-Denis Garon: Est-ce que ça vous inquiète?

L'hon. Marc Miller: Ça m'inquiète. N'importe quel comportement de monopole à l'intérieur du pays m'inquiète.

Quand on parle d'evenko, qui produit quand même beaucoup de festivals, et de Live Nation, on peut se poser des questions sur leur façon de se comporter, certes.

Jean-Denis Garon: C'est le rôle du...

L'hon. Marc Miller: Il y a le Festival international de jazz de Montréal, qui est un événement très important. Je ne pense pas que personne ne va militer contre cet événement.

Jean-Denis Garon: Non, mais c'est aussi le rôle du Bureau de la concurrence de poser ces questions, et c'est dans votre secteur.

L'hon. Marc Miller: Il y a le festival Osheaga aussi. Je pense que ce sont des choses importantes. Je comprends la prémisse de votre question, et je ne suis pas en train de débattre avec vous là-dessus.

Jean-Denis Garon: Encore une fois, je ne suis pas en train de vous dire que vous n'avez rien fait et que vous auriez dû agir avant aujourd'hui. C'est juste un dossier qui me préoccupe. Comme économiste et amateur de culture, ça me préoccupe. J'étais curieux de savoir si ça débordait du ministère de l'Industrie. Comme vous êtes relativement nouveau ou « re-nouveau » dans vos fonctions, je trouvais ça intéressant de vous poser la question.

S'il était possible de nous aviser s'il y a des développements dans ce dossier, je pense que ça intéresserait le Comité.

L'hon. Marc Miller: Comme personne qui s'intéresse aux artistes, je suis préoccupé aussi.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Pardonnez-moi, monsieur le ministre, il n'y a plus de temps pour entendre la réponse.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec M. Lawton. Vous avez cinq minutes.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Merci.

Monsieur le ministre, vous êtes le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes. Croyez-vous que la religion fait partie intégrante de la culture et de l'identité canadiennes?

L'hon. Marc Miller: Absolument.

Andrew Lawton: De toute évidence, vous savez où cette discussion va nous mener. Le 30 octobre, lorsque vous siégiez comme président du comité de la justice, vous avez parlé de « passages qui expriment clairement de la haine » dans certains versets de la Bible et de la Torah, et vous avez dit que les procureurs devraient avoir le pouvoir discrétionnaire de porter des accusations si quelqu'un invoquait un passage particulier des Écritures que vous jugez répréhensible.

Comment défendez-vous les diverses communautés, les groupes confessionnels en particulier, que vous avez vantées dans votre déclaration préliminaire, alors que vous croyez que des croyances religieuses sincères doivent donner lieu à des poursuites?

L'hon. Marc Miller: Je crois que tout le monde devrait pouvoir lire librement la Bible, la Torah, le Coran ou toute autre Écriture religieuse. Ce principe est garanti par la Charte, et je le défendrai aussi bien que vous...

• (1605)

Andrew Lawton: À moins qu'il soit question d'un verset que vous n'aimez pas.

L'hon. Marc Miller: Ce que j'ai dit — et vous étiez là...

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): J'invoque le Règlement.

Hon. Marc Miller: Non. Je suis heureux de répondre à cette question, monsieur MacDonald.

Kent MacDonald: Ces questions n'ont rien à voir avec le budget ou la loi d'exécution du budget.

Andrew Lawton: Elles découlent de commentaires qu'il a faits dans sa déclaration préliminaire, madame la présidente.

La présidente: Excusez-moi. Je ne vous ai pas donné la parole, monsieur Lawton.

Monsieur MacDonald, ce n'est pas un rappel au Règlement. Merci beaucoup.

Monsieur Lawton, vous pouvez conserver la parole, mais je vous demanderais d'attendre qu'on vous la donne avant de la prendre. Merci.

L'hon. Marc Miller: Je ne pense pas que les Écritures religieuses devraient être utilisées comme défense pour un crime haineux. Si une personne déclare publiquement vouloir tuer tous les gais et qu'elle s'appuie sur un passage du Lévitique, cette personne devrait être poursuivie, point final — et je suis chrétien. Je crois fermement que cette personne devrait être poursuivie.

Andrew Lawton: Ce ne serait pas une utilisation de bonne foi des Écritures.

L'hon. Marc Miller: C'est votre débat, mais parfois, on peut empêcher les procureurs de porter des accusations parce qu'il y a une certaine hésitation. Je pense que cette possibilité doit être inscrite clairement dans la loi, et je pense que vous seriez d'accord, comme toute personne raisonnable.

Andrew Lawton: En décembre dernier, vous avez dit, en ce qui concerne la suppression des protections du discours religieux dans le Code criminel: « Je pense que si vous parlez à des croyants et même à des chefs religieux, ils diront que c'est vraiment quelque chose de logique. »

J'ai parlé à des croyants et à des chefs religieux, et des primats de l'Église anglicane du Canada, de l'Église unie du Canada, du Conseil national des musulmans canadiens, du Conseil rabbinique de Toronto, de la Conférence des évêques catholiques du Canada et de l'Alliance évangélique du Canada ont dénoncé le projet de loi C-9 ainsi que la suppression de la défense pour des motifs religieux.

Pourquoi croyez-vous en savoir plus que ces groupes confessionnels sur la liberté de religion et la protection de la religion au Canada?

L'hon. Marc Miller: En tant que protestant, je m'appuie sur ma relation avec Jésus et ma lecture de la Bible. Je crois que les ministres peuvent être des guides, alors je pense que je suis sur un pied d'égalité avec ces personnes et ces groupes. Je pense que vous serez d'accord avec moi sur ce point.

Si vous voulez vraiment protéger les institutions religieuses, vous allez parler à Pierre Poilievre, le seul travailleur étranger temporaire du Parlement, et lui demander d'adopter le projet de loi C-9 pour protéger les institutions religieuses.

Andrew Lawton: Le gouvernement a signalé que la Loi sur les préjudices en ligne, qui a été déposée deux fois sans jamais être adoptée, sera déposée à nouveau. Il s'agit d'un projet de loi qui, entre autres choses — comme dans ses versions précédentes —, ré-

tablirait l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, qui permet d'invoquer le code des droits de la personne pour s'attaquer à ce que le gouvernement considère comme des discours haineux en ligne.

Cette disposition fera-t-elle partie de la prochaine version de la Loi sur les préjudices en ligne?

L'hon. Marc Miller: Écoutez, si vous voulez mon opinion à ce sujet...

Andrew Lawton: Je ne vous demande pas votre opinion. Je vous demande votre avis en tant que ministre.

L'hon. Marc Miller: Je ne vais pas parler des délibérations du Cabinet.

Si vous voulez mon avis, il y a des problèmes liés à la liberté d'expression dans toute loi présentée au Parlement pour protéger les Canadiens, et en particulier les enfants, contre les préjudices en ligne. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de prévoir un régime de recours privés dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Andrew Lawton: La Chambre des communes est déjà saisie d'un projet de loi de Michelle Rempel Garner. Je crois qu'il s'agit du projet de loi C-216. Je me trompe peut-être sur le chiffre. Ce projet de loi impose une obligation de diligence aux entreprises de technologie afin qu'elles s'attaquent légitimement aux préjudices en ligne contre les enfants et les victimes d'infractions sexuelles.

Pourquoi ne pas l'appuyer?

L'hon. Marc Miller: Franchement, je ne suis pas contre. J'en ai parlé récemment à votre collègue, Mme Thomas. En toute honnêteté, je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler à Mme Rempel.

Je pense que le motif et l'objectif de ce projet de loi sont louables. Je pense qu'en ce qui concerne sa formulation, il devrait être présenté et appuyé en bonne et due forme par le gouvernement. Je suis prêt à travailler avec elle sur les détails.

Andrew Lawton: Est-ce que la prochaine version de la Loi sur les préjudices en ligne sera un projet de loi que vous présenterez, ou est-ce que ce sera un projet de loi sur la justice?

L'hon. Marc Miller: C'est à déterminer.

Andrew Lawton: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Lawton.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. MacDonald, pour cinq minutes.

Kent MacDonald: Merci, madame la présidente.

Je remercie le ministre et les autres témoins.

Monsieur le ministre Miller, l'identité culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard est profondément enracinée dans son patrimoine acadien et se reflète dans de nombreux noms de famille qu'on entend dans ma région, comme Arsenault, Gallant, Paquette et Chiasson. Elle est le fondement de manifestations linguistiques, artistiques et culturelles depuis des générations à l'Île-du-Prince-Édouard et, en fait, au Canada atlantique.

Ce patrimoine est célébré chaque année à l'occasion de la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes. Dans ce budget, nous avons engagé des fonds dans le but de continuer à financer cette célébration. Pouvez-vous nous en dire plus sur les investissements que le gouvernement fédéral a prévus dans le budget de 2025 afin que les familles et les communautés acadiennes et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada atlantique puissent continuer à bénéficier de ces mesures concrètes?

L'hon. Marc Miller: C'est une question très importante, monsieur MacDonald.

Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour le mentionner pendant ma réponse à la question de M. Leitão, mais il y a des événements partout au Canada qui méritent vraiment le soutien du gouvernement canadien. Parfois, nous accordons du financement conjointement avec les provinces, et parfois non. Dans ce cycle budgétaire, nous avons prévu 4 millions de dollars pour la Fête nationale de l'Acadie. C'est un événement tellement important. J'ai moi-même du sang acadien, alors je suis fier d'appuyer cette mesure. Il est essentiel de veiller à soutenir la nation acadienne par l'entremise des fonds appropriés pour célébrer cette journée.

Si quelqu'un n'a pas vu le tintamarre, je l'encourage à le faire. Ce ne sont pas toutes les villes acadiennes qui le font, mais c'est une tradition qui est belle à voir. Elle est liée à une partie douloureuse de notre histoire, mais c'est une histoire commune que nous devons continuer à célébrer. Ces millions de dollars financeront des activités très intéressantes qui se tiendront au milieu de l'été.

• (1610)

Kent MacDonald: Merci, monsieur le ministre.

Toujours à l'Île-du-Prince-Édouard, il y a le Centre des arts de la Confédération, qui a ouvert ses portes en 1964. Il s'agit d'un établissement historique d'arts de la scène qui donne à de nombreux visiteurs l'occasion de connaître la culture de l'île. Je pense que plus de 200 000 personnes s'y rendent chaque année; 150 000 personnes ont assisté à des spectacles et à des expositions et ont participé à des programmes éducatifs l'an dernier.

Monsieur le ministre, nous assistons à une transformation au Centre des arts de la Confédération, à savoir la construction d'une nouvelle salle de répétition. De tels bâtiments culturels inspirent les Canadiens. Qu'y a-t-il dans le budget de 2025 pour poursuivre l'exploitation de ce type d'installation et promouvoir la culture ainsi que les événements culturels dans le Canada atlantique?

L'hon. Marc Miller: Chaque fois que nous faisons la promotion du berceau de la Confédération, nous faisons une bonne chose. Vous avez été assez modeste pour ne pas mentionner les montants, mais je ne suis pas si modeste. Je pense que l'investissement de plus de 5 millions de dollars dans ces rénovations attirera non seulement les Canadiens — de plus en plus de Canadiens voyagent au Canada —, mais aussi les voyageurs internationaux, pour que Charlottetown rayonne et présente sur la scène canadienne et mondiale notre belle histoire commune.

Je pense que personne ne devrait voter contre ce financement, car il est essentiel pour mettre en lumière notre identité nationale et notre histoire dans le berceau de la Confédération.

Kent MacDonald: Merci, monsieur le ministre.

Plus loin dans le budget, on parle des 150 millions de dollars pour CBC/Radio-Canada, en plus des 42 millions de dollars qui ont déjà été ajoutés. Dans notre région, les petites collectivités dé-

pendent beaucoup de ce financement public, car CBC/Radio-Canada est peut-être le seul média qui y présente des nouvelles — de vraies nouvelles, à mon avis — et qui diffuse de la musique et le travail de talents locaux.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'importance de fournir ce financement aux petites collectivités qui en dépendent?

L'hon. Marc Miller: J'ai des discussions à ce sujet, même dans le contexte de la modernisation du mandat de CBC/Radio-Canada. Ce que nous disent souvent les régions, c'est que, oui, la carte thermique des endroits où CBC/Radio-Canada se rend n'est pas parfaite, mais dans certaines collectivités, ce média constitue peut-être la seule source de nouvelles. Oublions les autres nouvelles qui ne sont pas fiables. C'est important.

À mes collègues qui ont parlé du quatrième pilier de notre démocratie, je dis que ce pilier est essentiel. Il ne s'agit pas seulement de présenter des nouvelles. Il s'agit de veiller à ce que les gens puissent entendre les expressions et les accents avec lesquels ils parlent dans leur famille ou au magasin. Il s'agit aussi de diffuser des nouvelles équitables dans les régions éloignées.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur MacDonald. Nous allons devoir nous arrêter ici.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, le projet de loi C-15 inclut l'abrogation de l'alinéa 19(1)g.1) de la Loi sur la Société canadienne des postes. Vous avez probablement été informé que les bibliothèques municipales en région au Québec sont inquiètes. Ce qui va arriver, si on adopte le projet de loi C-15 tel quel, c'est que la Société canadienne des postes ne devra plus faire approuver ses grilles tarifaires par le Conseil des ministres. Or, il existe, dans la Loi actuelle, une exception pour les bibliothèques qui fait qu'elles ont un tarif préférentiel pour faire circuler des livres en région.

Alors, le Réseau BIBLIO du Québec est inquiet. Il y a aussi, par exemple, des associations de personnes malvoyantes qui nous disent qu'elles ont peur de ne plus recevoir de livres en braille. Je comprends qu'on veut donner plus de liberté à la Société canadienne des postes par rapport à sa grille tarifaire, mais cette exception-là existait dans la Loi.

J'ai posé la question au ministre des Finances. Il n'était pas au courant. Il nous a dit qu'on maintiendrait l'exception, possiblement. J'ai vérifié, et on ne la maintient pas. Est-ce que ça vous inquiète? Est-ce que vous seriez ouvert à ce qu'on travaille ensemble sur des amendements pour que les bibliothèques municipales en région puissent continuer à avoir le tarif préférentiel?

• (1615)

L'hon. Marc Miller: Vous me prenez un peu par surprise, mais je ne suis pas insensible au problème que vous décrivez.

Vous savez que nous formons un gouvernement minoritaire et que nous sommes donc forcés de travailler avec les partis d'opposition, mais j'aimerais bien travailler avec vous là-dessus.

Jean-Denis Garon: Nous ferons un suivi à ce sujet.

À propos du rôle de l'État dans le domaine de la télévision, mon collègue M. MacDonald vient presque de nous dire que les seules vraies nouvelles venaient de Radio-Canada.

En première année du baccalauréat en sciences économiques, on enseigne aux petits ce qu'est un bien public. Un bien public, c'est quelque chose qu'on produit et que tout le monde est capable de s'approprier. On peut quasiment le voler, et ça coûte cher à produire, donc, finalement, si on laisse le marché aller, il n'y aura pas de biens publics produits. Dans un monde où les médias sociaux peuvent disséminer gratuitement ce que font les stations de télévision, la télévision, y compris la télévision privée, est un bien public. Pour n'importe quel économiste sérieux, comme M. Leitão et moi, l'État a assurément un rôle pour les appuyer. Or, vous semblez penser que ce n'est pas le cas.

Quel est le rôle de l'État pour appuyer la télévision privée?

L'hon. Marc Miller: On pourrait en parler toute la journée, et même plus longtemps.

Jean-Denis Garon: On ne l'espère pas.

L'hon. Marc Miller: Premièrement, parce que les diffuseurs publics sont gérés par le CRTC, l'État joue un rôle. On sait que dans le contexte actuel, ces organisations ont besoin de soutien, mais...

La présidente: Comme le temps est écoulé, nous devons continuer cette discussion au prochain tour de parole de M. Garon.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Je vais partager mon temps de parole entre mes collègues.

[Traduction]

Andrew Lawton: Merci.

Monsieur le ministre, quel est, selon vous, le rôle fondamental de CBC/Radio-Canada?

L'hon. Marc Miller: Je pense que c'est, comme je l'ai mentionné plus tôt — et même si vous deviez tenir compte des théories de l'un des grands philosophes du mouvement conservateur de Burke —, de constituer le quatrième pilier de la démocratie qui nous oblige, vous et moi, à rendre des comptes au public en nous assurant que lorsque les gens obtiennent les renseignements qu'ils cherchent, ces renseignements sont fiables, mais, surtout, à veiller à ce que ces gens puissent juger et élire des personnes comme vous et moi à cet endroit.

Andrew Lawton: Une émission de télévision sur une tomate qui parle du colonialisme aux enfants est-elle convenable?

L'hon. Marc Miller: Je ne sais pas. Qu'en pensez-vous?

Andrew Lawton: Je dirais que ce n'est pas quelque chose que le gouvernement doit subventionner.

Il y a également eu, pour utiliser un exemple récent, un reportage de la CBC intitulé « J'ai eu l'impression que les gens me jugeraient pour avoir reçu une injection de Botox. Puis, je me suis rendu compte que je me jugeais moi-même. » Je n'ai pas lu ce reportage. Il était peut-être intéressant, peut-être pas. Cette histoire est-elle si essentielle à l'identité canadienne et au tissu culturel canadien que nous devons la subventionner?

L'hon. Marc Miller: On s'attend à ce que le diffuseur public présente des émissions pertinentes pour le public, sans qu'elles le soient nécessairement pour vous ou pour moi. C'est d'ailleurs important que je ne dise pas quoi faire au diffuseur public. Je peux

avoir mon propre point de vue, mais je répète que je ne devrais pas lui dire quoi faire.

Andrew Lawton: Si la SRC n'était pas là, croyez-vous qu'aucune chaîne ne diffuserait les Jeux olympiques? Partout dans le monde, les diffuseurs dépensent des sommes colossales pour obtenir ces droits de diffusion. Pourquoi un diffuseur d'État doit-il se mobiliser pour faire ce que les entreprises médiatiques privées pourraient faire en dégageant des profits?

L'hon. Marc Miller: Cela pourrait faire l'objet d'un débat, mais je pense que c'est sensé. Ce serait possible, mais la SRC réalise un excellent travail, ce qui n'est pas surprenant.

Andrew Lawton: Pensez-vous que le rôle de la SRC devrait être de combler les lacunes là où aucun autre diffuseur ne pourrait le faire, ou doit-elle entrer en concurrence avec les acteurs privés sur le marché?

L'hon. Marc Miller: La SRC doit certainement en faire beaucoup pour pallier les lacunes et entrer en concurrence dans une certaine mesure. Nous avons parlé avec mon collègue Kent MacDonald de la couverture des régions éloignées. Je pense que la SRC a l'obligation de diffuser les informations dans les régions éloignées où ce ne serait pas viable économiquement de le faire.

Tout à fait, il est essentiel de maintenir la vitalité de nos langues officielles, surtout dans les communautés francophones à l'extérieur du Québec, compte tenu de l'état de la langue dans ces communautés. Il y a...

Andrew Lawton: Je ne sais pas si la tomate a parlé de colonialisme dans les deux langues officielles.

L'hon. Marc Miller: Peut-être que oui, peut-être que non, mais je suis certain qu'elle a fait un travail fantastique.

Andrew Lawton: Je cède mon temps à Mme Thomas.

Rachael Thomas: Merci.

Monsieur le ministre, à ce propos, votre gouvernement a versé 150 millions de dollars de plus à la CBC, après y avoir déjà consacré 1,4 milliard de dollars, alors que les Canadiens peinent à joindre les deux bouts en matière d'abordabilité. Ce sont eux, les contribuables qui, au bout du compte, paient pour cette hausse qui va à la CBC.

Durant ce temps, les cotes d'écoute de la CBC sont à la baisse, et la confiance aussi. Les Canadiens n'ont simplement pas le même point de vue que vous, monsieur le ministre, et pourtant, ils doivent assumer la facture. En leur nom, j'aimerais savoir quelles mesures de reddition de comptes vous employez pour déterminer qu'il s'agit bel et bien d'une utilisation judicieuse des deniers publics.

● (1620)

L'hon. Marc Miller: Les chiffres sont révélateurs, madame Thomas. Par rapport aux diffuseurs de pays comparables, la CBC n'est pas aussi bien financée par habitant. En dessous de nous, il n'y a que les États-Unis et un autre pays, et nous nous situons très près d'un autre.

Le consensus général, c'est qu'un diffuseur national robuste financé par les fonds publics est important pour les démocraties comme la nôtre. Est-ce que tout est toujours bien réussi? Certainement pas, mais c'est important que notre diffuseur public fasse son travail comme il est censé le faire, par exemple, en informant les gens sur les enjeux d'abordabilité.

Votre parti prône très ouvertement le définancement de la CBC, mais je pense que cela minerait la confiance des Canadiens, qui se fient à des sources fiables d'information pour prendre des décisions, comme pour qui aller voter. À mon avis, la CBC fait un travail remarquable pour diffuser cette information.

Rachael Thomas: Si vous permettez, ma question porte sur la reddition de comptes. Mais au lieu de nous fournir des indicateurs que votre gouvernement utilise pour déterminer le succès de la CBC et s'il faut dépenser plus d'argent ou non en la matière, la seule chose que vous mentionnez, c'est la comparaison avec d'autres pays et quelles sont leurs dépenses. Vous souhaitez d'ailleurs maintenir le rythme avec les autres pays que de demander des comptes au diffuseur pour produire du contenu sur lequel les Canadiens peuvent compter.

Les cotes d'écoute sont en baisse, et la confiance aussi. Les Canadiens n'achètent pas ce que vous dites, mais vous insistez pour dire que nous devons dépenser plus d'argent, parce que c'est ce que font d'autres pays. Pourquoi vous fiez-vous à cet indicateur? Pourquoi ne demandez-vous pas plus de comptes à la CBC?

La présidente: Merci, madame Thomas. Cela conclut la présente série de questions.

Nous passons à M. Sawatzky pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, monsieur le ministre. C'est si bon de vous voir en Colombie-Britannique.

Merci à tous de leur présence aujourd'hui.

Monsieur le ministre, la scierie Fraser Mills a été construite sur les rives du fleuve Fraser, et une centaine de Canadiens français ont été embauchés pour y travailler. Ces travailleurs ont fondé le village francophone Maillardville, qui fait partie de ma circonscription. C'est devenu l'une des plus grandes communautés francophones à l'ouest des Rocheuses au XX^e siècle. De nos jours, Maillardville est un important site historique pour la communauté francophone de Colombie-Britannique. Il y a aussi des organisations locales, comme la Société francophone de Maillardville, qui réalisent un travail important pour préserver la langue française là-bas.

Bien sûr, puisque vous êtes le ministre responsable des langues officielles, la protection du français et son soutien sont une de vos responsabilités. Pourriez-vous nous expliquer ce que le budget de 2025 prévoit pour soutenir la langue française et le contenu francophone canadien, au pays comme à l'étranger?

L'hon. Marc Miller: Comme je l'ai mentionné à votre collègue, M. Leitão, il y a des appuis dont nous avons parlé assez longuement pour la CBC et Radio-Canada, pour Téléfilm Canada et l'Office national du film. Il s'agit de mesures très importantes dans le budget qui présentaient un aspect rationnel quand nous avons dû faire des choix difficiles dans l'établissement des priorités. Je pense qu'il est essentiel de mettre en priorité les institutions qui continuent de nous rendre fiers de notre identité nationale canadienne. Il faut promouvoir les langues officielles partout au Canada. Il importe de les faire rayonner dans les petites communautés comme celle que vous avez mentionnée.

Je sais que vous avez fait de grands efforts pour apprendre le français vous aussi. Je pense que c'est louable. Les gens doivent avoir plus d'occasions de le faire. Nous avons signé des ententes bilatérales avec les provinces — plus de 1 milliard de dollars dans

des ententes en éducation sur l'apprentissage d'une langue seconde. La plupart du temps, c'est le français qui est concerné. Nous avons aussi un plan d'action dans lequel nous avons fait de grands investissements dans la langue française partout au Canada, y compris au Québec.

Jake Sawatzky: Par ailleurs, j'ai lu un article dans lequel vous citez l'émission *Heated Rivalry* comme exemple de succès du contenu canadien. Il s'adonne justement que Hudson Williams a aussi travaillé dans ma circonscription de New Westminster Burnaby—Maillardville, à la Old Spaghetti Factory, située derrière mon ancien bureau de circonscription.

Je sais que le financement fédéral a aidé à produire cette émission. Aimerez-vous expliquer comment ce financement aide des histoires canadiennes à rejoindre de nouveaux auditoires au pays et à l'étranger, ou fournir des exemples?

• (1625)

L'hon. Marc Miller: Je ne pense pas que ce soit une exception. J'espère que ce sera dorénavant la règle, compte tenu de ce qui se passe avec *Rivalité passionnée*. La série n'existerait pas si le gouvernement fédéral n'y avait pas investi environ 4 millions de dollars. C'est le quart du financement, et c'est sans compter les crédits d'impôt.

Cette série a été présentée aux producteurs américains. Ils l'ont rejetée pour diverses raisons, même s'ils l'aimaient. Les gens n'étaient pas prêts à suivre leur instinct et à assumer le risque. Grâce au financement du gouvernement canadien, cette série bat toutes sortes de records et défie les stéréotypes dans la société, même dans des pays où les points de vue sur la communauté gaie et les droits des LGBT ne sont pas ce qu'ils sont ici au Canada.

C'est une excellente série et elle suscite aussi beaucoup de discussions, qui sont bonnes à avoir pour les jeunes dans les vestiaires, qui évoluent parfois dans un environnement toxique et qui se questionnent sur leur identité. S'ils se sentent inspirés par cette série, c'est très bien aussi.

Jake Sawatzky: Absolument.

C'était drôle de voir le premier ministre prendre la jambe de l'acteur de cette série. C'était tout un moment.

Le gouvernement a le rôle important de donner aux jeunes Canadiens l'occasion d'explorer notre beau pays. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour protéger l'identité canadienne tout en faisant la promotion de notre culture au moyen d'initiatives comme le laissez-passer Un Canada fort?

L'hon. Marc Miller: C'est un laissez-passer vraiment génial. Les gens se demanderont peut-être pourquoi nous appuyons les musées de cette façon et si nous ne devrions pas faire autre chose, mais ils sont un excellent endroit où les enfants peuvent découvrir une foule de choses de manière saine, qu'il s'agisse de dinosaures à Toronto ou d'avions ici même. Il y a des choses intéressantes à découvrir. Si les chiffres sont exacts, 500 000 enfants ont visité des musées et ont bénéficié du laissez-passer Un Canada fort, que nous allons continuer d'offrir en 2026.

Pendant la période de Noël, le nombre de visites a augmenté. Nous n'avons pas les chiffres exacts, mais il est clair qu'un plus grand nombre d'enfants ont fréquenté ces lieux. Le laissez-passer ne se limite pas aux enfants; il est pour tous les Canadiens.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Nous allons devoir conclure cette série de questions.

Si l'on parle de *Rivalité passionnée* au comité des finances du Parlement, c'est signe que l'émission a fait tomber de nombreuses barrières culturelles.

Sur ce, nous allons entendre Mme Cobena qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, nous vous remercions d'être avec nous.

C'est la première fois que je peux poser des questions.

Ma première est la suivante: pourquoi avez-vous besoin du pouvoir d'exempter une personne ou une société de presque toutes les lois fédérales, à l'exception du Code criminel, pour faire votre travail?

L'hon. Marc Miller: Ce n'est pas nécessairement le cas. C'est un outil qu'il est utile d'avoir. Les dispositions qui se retrouvent dans les lois sont souvent interprétées selon la norme de la raisonnablement. Nous n'avons pas besoin de ce pouvoir, mais il est utile de l'avoir.

Sandra Cobena: D'accord, vous n'en avez pas besoin. Seriez-vous ouvert à le retirer du projet de loi, alors?

L'hon. Marc Miller: Vous parlez du projet de loi C-15? Non.

Sandra Cobena: Pourquoi pas?

L'hon. Marc Miller: Ce n'est pas à moi de le faire. C'est un outil pratique dans ce contexte, surtout si nous voulons faire les choses rapidement.

Sandra Cobena: Ce qui est préoccupant, c'est que vous pouvez prendre des décisions seul, selon votre prérogative, derrière des portes closes, sans aucune responsabilité à l'égard du Parlement ou des Canadiens. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de protéger le caractère unique du Canada. Cette disposition va à l'encontre de la démocratie; pourquoi vouloir la garder?

L'hon. Marc Miller: Excusez-moi, je n'ai pas entendu votre question.

Sandra Cobena: Pourquoi vouloir garder cette disposition si elle va à l'encontre de la démocratie? Vous pouvez exempter toute société, entité ou personne de presque toutes les lois fédérales, à l'exception du Code criminel, par vous-même, sans aucune divulgation publique, derrière des portes closes.

L'hon. Marc Miller: Comme je l'ai dit, ce n'est pas un outil indispensable; il est utile de l'avoir. Ces dispositions sont souvent interprétées par les tribunaux selon la norme de la raisonnablement et selon le contexte. Dans le contexte actuel, comme la situation change rapidement, il est important que nous puissions avoir cette souplesse.

Sandra Cobena: Mais si vous n'êtes pas tenu responsable devant la population et que vous n'avez pas à expliquer quelles parties de la Loi sur les conflits d'intérêts ont été enfreintes ou quoi que ce soit d'autre, alors je ne crois pas que ce soit dans l'intérêt supérieur du pays.

L'hon. Marc Miller: Premièrement, les députés devront voter pour adopter ce projet de loi. Aussi, à mon avis, cet outil devra être utilisé avec modération, mais il est utile de l'avoir dans ce contexte.

• (1630)

Sandra Cobena: Pourquoi un seul ministre devrait-il pouvoir contourner 150 ans de droit canadien et exempter une personne ou une société de son choix?

L'hon. Marc Miller: C'est peut-être votre point de vue, mais ce n'est pas ce qui se passe ici, à mon avis.

Sandra Cobena: C'est ainsi que c'est écrit.

L'hon. Marc Miller: Rien n'indique que les gens sont exemptés de 150 années de loi.

Sandra Cobena: On parle de toutes les lois fédérales, à l'exception du Code criminel.

L'hon. Marc Miller: On ne parle pas d'années.

Sandra Cobena: Ce sont toutes les lois fédérales qui ont été adoptées au cours des 150 dernières années.

L'hon. Marc Miller: D'accord. Je ne vais pas pousser l'analyse plus loin avec vous.

Sandra Cobena: À titre de précision, vous n'en avez pas besoin pour faire votre travail, mais vous voulez garder la disposition malgré tout.

L'hon. Marc Miller: Je crois que c'est un outil qu'il est utile d'avoir.

Sandra Cobena: Voyez-vous le potentiel d'abus, toutefois? Les sociétés ou les personnes devront faire du lobbying auprès de vous personnellement et pourront faire fi de la loi.

L'hon. Marc Miller: Personne ne m'a demandé de renverser une quelconque loi.

Sandra Cobena: Vous auriez la capacité de le faire.

L'hon. Marc Miller: Dans certains contextes, peut-être, mais encore une fois, il faudrait avoir recours à ce pouvoir de manière très judicieuse.

Sandra Cobena: Comment pouvez-vous penser que cela ne minerait pas la confiance à l'égard de notre démocratie?

L'hon. Marc Miller: Je pense que les Canadiens s'attendent à ce que nous agissions de façon raisonnable, et à ce que nous prenions des décisions judicieuses.

L'adoption d'une mesure législative comme le projet de loi C-15, sur lequel tous les députés auront l'occasion de voter, est intrinsèquement responsable en soi.

Sandra Cobena: Eh bien, il contient cette disposition particulière qui est très problématique. On en parle partout dans l'actualité. J'ai une lettre de 43 organisations qui vous demandent de la supprimer en raison du risque d'abus, mais vous voulez quand même la conserver.

L'hon. Marc Miller: J'ai répondu à cette question environ trois fois.

Sandra Cobena: Je trouve simplement qu'il est déraisonnable que vous ayez les pouvoirs d'un roi, ni plus ni moins.

L'hon. Marc Miller: Je n'ai certainement pas les pouvoirs d'un roi.

Sandra Cobena: Si vous pouvez exempter toute entité de toute loi fédérale, alors c'est comme si vous aviez les pouvoirs d'un roi.

L'hon. Marc Miller: Est-ce une déclaration ou une question?

Sandra Cobena: C'est un fait.

La présidente: Merci, madame Cobena.

Nous n'avons plus de temps.

Nous allons entendre M. Fragiskatos, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie le ministre et les représentants de leur présence.

Monsieur Miller, nous avons entendu certains commentaires au sujet du radiodiffuseur public. Si l'on examine leur conclusion logique, on pourrait faire valoir que des collègues plaident en faveur d'un système où le gouvernement décide de ce qui est diffusé et de ce qui ne l'est pas par le radiodiffuseur public.

Pouvez-vous réitérer l'importance d'un diffuseur public indépendant pour une démocratie comme celle du Canada?

L'hon. Marc Miller: C'est essentiel.

Le document législatif habilitant CBC/Radio-Canada remonte à 90 ans. La Société a joué un rôle essentiel dans l'édification et le renforcement de la démocratie que nous avons aujourd'hui. Elle a fait l'objet de critiques dès sa création. Pierre Berton a écrit des livres à ce sujet.

Ce n'est pas une institution qui devrait être exemptée d'un examen minutieux, mais elle a certainement besoin d'indépendance. Quand je dis « indépendance », cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas de comptes à rendre. Au bout du compte, CBC/Radio-Canada doit rendre des comptes à la loi en vertu de laquelle elle a été créée, mais aussi au public; autrement, il perdra confiance.

Nous avons constaté une perte de confiance au cours des dernières années pour diverses raisons. Au sein de l'environnement médiatique dominant et sur les plateformes en ligne, il y a beaucoup de mésinformation et de désinformation qui se répand. Pour être une lueur d'espoir dans ce qui est parfois un vomitoire, il faut un radiodiffuseur indépendant qui a des ressources, souvent soutenu par l'État, mais sans l'influence de l'État — l'indépendance du PDG, du conseil d'administration et des comités de rédaction — et dans le contexte de notre pays bilingue, qui offre du contenu en anglais et en français.

Il ne faut pas oublier que, pour nous tenir responsables, vous et moi, mais aussi les députés de l'opposition, il faut veiller à ce que l'information soit honnête et véridique, grâce à un processus qui garantit cette indépendance et où les journalistes peuvent me poser les mêmes questions difficiles qu'ils posent à l'opposition.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Je veux aussi vous poser une question sur le multiculturalisme au Canada et son avenir. Vous êtes le ministre responsable de la mise en œuvre d'un ensemble de réformes très importantes qui ont commencé à rétablir la viabilité du système d'immigration. Nous sommes toutefois témoins d'un certain discours sur l'immigration au Canada et dans d'autres démocraties, bien sûr.

Quel avenir entrevoyez-vous pour le multiculturalisme au pays? Comment allez-vous faire pour souligner l'importance d'une telle vision pour une démocratie multiculturelle et multiconfessionnelle, comme le Canada, compte tenu de la prévalence des récits actuels à ce sujet?

• (1635)

L'hon. Marc Miller: J'espère que je ne travaillerai pas seul. En tant que ministre responsable de la loi sur le multiculturalisme, je

dois m'assurer que les principes qui la sous-tendent sont maintenus dans le contexte du pays bilingue que nous sommes, un pays qui s'est construit grâce à l'immigration, en plus des peuples autochtones.

Ce n'est un secret pour personne qu'il y a un fort sentiment anti-immigrant. Lorsque ce sentiment accapare le discours public de manière toxique, on s'attaque à un autre pilier fondamental de notre démocratie, à savoir le pluralisme, qui est à la base du multiculturalisme.

Les gens doivent s'intégrer au Canada, dans une démocratie, adhérer à nos valeurs et les mettre en pratique. L'une d'entre elles est le respect de la Charte des droits et libertés. L'essentiel est de veiller à ce que nous continuions à investir pour mettre en lumière qui nous sommes en tant que pays — d'abord et avant tout des Canadiens, mais en reconnaissant que nous sommes parfois unis par nos différences —, ce qui fait en sorte que nous devons parfois venir ici bien humblement pour demander des fonds, mais que nous avons aussi besoin de l'engagement de tous les Canadiens, et pas seulement des élus, pour réaliser que nous sommes meilleurs parce que nous avons la capacité de discuter de nos différences et que, au bout du compte, nous sommes tous des Canadiens et nous en sommes fiers.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Il me reste 40 secondes. Les gens de chez nous, à London, m'en voudraient si je ne posais pas une question sur le secteur cinématographique et son avenir. Il y a beaucoup d'enthousiasme dans la ville. Quelques films et émissions de télévision y ont été filmés.

Que conseillerez-vous aux collectivités de taille moyenne comme la nôtre de faire pour mieux se positionner en vue de ce genre de vision pour l'avenir? C'est un domaine émergent de notre économie à certains égards.

La présidente: Veuillez donner une courte réponse, s'il vous plaît.

L'hon. Marc Miller: Je vous dirais de sortir et de visiter London. C'est un endroit charmant. J'y suis allé moi-même.

Il y a beaucoup de films qui sont tournés partout au pays, et nous devons continuer à le faire. Cette réalité est menacée dans certaines discussions très asymétriques avec notre partenaire au sud de la frontière, mais nous devons rester à l'affût.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Fragiskatos.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, vous avez l'air de vous intéresser beaucoup au rôle de l'État dans la télédiffusion. Moi, je m'intéresse à votre opinion.

Est-ce que c'est le rôle de l'État de diffuser des publicités à la télévision publique? Je parle de publicités pour des déodorants ou des croustilles, par exemple, ou de publicités politiques diffusées pendant les nouvelles lorsqu'on est en campagne électorale.

Est-ce le rôle de l'État, selon vous? Vous avez l'air de connaître ça.

L'hon. Marc Miller: Le rôle de l'État est de financer un diffuseur public. Le fait que le diffuseur public aille ensuite chercher des fonds en passant des annonces publicitaires relève d'une analyse secondaire.

Jean-Denis Garon: Ça m'intéresse, ce que vous dites. Vous trouvez donc que c'est secondaire, le fait qu'on rajoute 150 millions de dollars aux milliards de dollars déjà consacrés à CBC/Radio-Canada et que celle-ci diffuse quand même de la publicité.

Je vous pose la question parce que votre prédécesseure, Mme St-Onge, et même votre autre prédécesseur, M. Guilbeault, eux, ne trouvaient pas ça secondaire. Mme St-Onge, qui avait travaillé sur ce dossier, trouvait qu'il fallait minimalement encadrer cette politique chez CBC/Radio-Canada.

Croyez-vous que c'est secondaire et que ça s'arrête là?

L'hon. Marc Miller: Non. C'est secondaire dans la mesure où l'État ne devrait pas directement influencer CBC/Radio-Canada en lui disant ce qu'elle doit faire ou ce qu'elle ne doit pas faire.

Jean-Denis Garon: Cependant, le financement relève de l'État. Vous avez votre mot à dire là-dessus. On lui donne 150 millions de dollars, alors on pourrait lui dire de passer moins de publicités. Personne n'aime la publicité, de toute façon.

L'hon. Marc Miller: J'examine simplement le contre-argument selon lequel CBC/Radio-Canada ne devrait pas nécessairement être entièrement financée par l'État fédéral. Je pense que tout le monde peut être d'accord là-dessus. Cependant, qu'elle passe des publicités pendant les nouvelles, ça m'inquiète plus que si elle le faisait pendant le reste de la programmation.

Jean-Denis Garon: Si ce n'est si pas grave que ça, au lieu de lui donner 150 millions de dollars venant des contribuables, pourquoi votre gouvernement ne lui a-t-il pas dit de passer plus de publicités pour des déodorants?

Pourquoi ne lui avez-vous pas demandé, en échange de ces 150 millions de dollars, d'arrêter d'écœurer les gens avec de la publicité? Je pense que les Canadiens vous en auraient été reconnaissants.

• (1640)

L'hon. Marc Miller: Je ne pense pas que les gens soient nécessairement écœurés de la publicité. Il y en a qui m'écœurent, mais c'est une réflexion à avoir.

Jean-Denis Garon: Je pense qu'on gagnerait un référendum là-dessus.

L'hon. Marc Miller: Pour ce qui est de gagner des référendums, le Bloc québécois a un bilan de zéro victoire en deux tentatives.

La présidente: Nous devons nous arrêter là. Merci beaucoup, monsieur Garon.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier le ministre et les fonctionnaires qui l'accompagnent. Nous allons faire une petite pause et suspendre la séance avant d'entamer la prochaine heure de la réunion.

• (1640)

(Pause)

• (1645)

[Traduction]

La présidente: Nous reprenons la séance. Nous en sommes à la deuxième partie de la réunion.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons la présidente et première dirigeante du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Vicky Eatrides. Elle est accompagnée du vice-président, Consommation, analytique et stratégie, Scott Hutton; du vice-président, Radiodiffusion, Scott Shortliffe; et de Rachelle Frenette, avocate générale et directrice exécutive, Services juridiques.

Madame Eatrides, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Merci.

Vicky Eatrides (présidente et première dirigeante, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Bon après-midi, et merci de nous avoir invités à comparaître devant le Comité.

Avant de commencer, je tiens à souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Aujourd'hui, je suis en compagnie de mes collègues Scott Hutton et Scott Shortliffe, et de notre avocate générale, Rachelle Frenette. Nous sommes heureux de nous joindre à vous dans le cadre de votre examen du projet de loi C-15.

Avant de répondre aux questions des membres du Comité, j'aimerais vous donner un aperçu du CRTC et d'une partie du travail que nous accomplissons pour la population canadienne.

[Français]

Comme vous le savez, le CRTC est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui réglemente le secteur canadien des communications dans l'intérêt public. Nous tenons des consultations publiques sur des questions de télécommunications et de radiodiffusion et nous prenons des décisions fondées sur le dossier public.

Le Conseil est composé de neuf membres et nous sommes appuyés par une équipe d'experts qui nous aident à prendre des décisions.

[Traduction]

Je sais que nous sommes réunis pour discuter du projet de loi C-15, qui propose une modification à la Loi sur la radiodiffusion, mais permettez-moi de vous parler brièvement de notre autre principal secteur de travail, à savoir les télécommunications.

Lors de nos rencontres avec les Canadiens partout au pays, nous avons entendu à quel point des services Internet et de téléphonie cellulaire de grande qualité sont importants pour l'emploi, pour les soins de santé, pour l'éducation, pour la communication avec les proches et bien plus encore. Nous avons aussi entendu parler de ce qui se passe quand il n'y a pas de connexions fiables. Et ces situations sont troublantes.

En 2019, le CRTC a lancé le Fonds pour la large bande dans le cadre d'un projet à l'échelle du gouvernement pour aider à brancher les communautés rurales, éloignées et autochtones partout au Canada. Depuis, nous avons investi dans des projets qui permettent d'offrir des services Internet ou de téléphonie cellulaire à près de 54 000 foyers dans plus de 320 communautés. Ces projets branchent des établissements essentiels comme des écoles, des établissements de soins de santé et des centres communautaires sur lesquels les gens comptent tous les jours.

Le travail qu'accomplit le CRTC pour améliorer la connectivité va de pair avec ses efforts pour renforcer la concurrence et rendre les services Internet et de téléphonie cellulaire plus abordables. L'une des façons dont nous aidons la population canadienne à obtenir plus de choix est de permettre aux concurrents de vendre des forfaits en utilisant les réseaux des grandes entreprises de télécommunications. En ce qui concerne les services Internet, plus d'une douzaine d'entreprises utilisent l'accès accordé par notre cadre pour offrir des plans concurrentiels. Quant aux services de téléphonie cellulaire, les concurrents se sont établis dans 88 communautés et 7 provinces. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie plus de choix pour les Canadiens qui cherchent des services Internet et de téléphonie cellulaire.

Nous constatons également une évolution positive des prix. Par exemple, selon Statistique Canada, les prix des services de téléphonie cellulaire ont diminué de plus de 37 % au cours des quatre dernières années. En même temps, nous savons que la construction et la maintenance des réseaux coûtent cher. Nous avons donc mis en place des mesures pour assurer que les entreprises continuent d'investir.

L'offre d'un accès à des réseaux de grande qualité et à différents choix pour les Canadiens est une partie de l'équation. L'autre partie consiste à s'assurer que les Canadiens peuvent facilement repérer ces choix et passer à des forfaits qui répondent mieux à leurs besoins.

L'an dernier, nous avons lancé un plan d'action pour protéger les consommateurs et mieux outiller la population canadienne. Pour réaliser ce plan, nous avons tenu des séances publiques sur de nombreux sujets comme la prévention des factures-surprises, la restriction des frais et la simplification de la comparaison des offres et des changements de forfaits. Nous allons rendre ces décisions dans les semaines et mois à venir, alors restez à l'affût.

• (1650)

[Français]

Voilà donc un aperçu de notre travail en matière de télécommunications.

Je vais maintenant vous faire part de ce que nous faisons du côté de la radiodiffusion.

Comme vous le savez, en modernisant la Loi sur la radiodiffusion, le Parlement nous a confié le mandat d'établir un cadre de radiodiffusion moderne et de nous assurer que les services en ligne appuient le contenu canadien et autochtone.

La modernisation d'un cadre réglementaire qui date de plusieurs décennies n'est pas une tâche facile. Les modifications nécessaires sont importantes et complexes.

L'une de nos premières décisions a été d'exiger que les services en ligne versent des contributions aux secteurs qui ont des besoins immédiats, comme les nouvelles locales, le contenu de langue française et le contenu autochtone.

Nous continuons à prendre des décisions qui comptent pour les Canadiens. Par exemple, nous avons publié des décisions pour soutenir les nouvelles locales, et nous allons publier d'autres décisions importantes dans les prochains mois.

[Traduction]

Pour conclure, nous travaillons sur plusieurs fronts. Nous n'avons pas encore terminé, mais nous contribuons à faire des progrès réels et significatifs.

De plus en plus de Canadiens ont désormais accès à Internet haute vitesse. Il existe davantage de choix en matière de services de téléphonie mobile. Des mesures plus strictes de protection des consommateurs sont en cours d'élaboration. De plus, le système de radiodiffusion évolue afin de mieux refléter le Canada d'aujourd'hui et de demain.

[Français]

Merci encore.

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Eatrides.

Nous allons commencer par Mme Thomas pour un total de six minutes.

Rachael Thomas: Merci.

Madame Eatrides, j'ai quelques questions au sujet du projet de loi C-11, à l'étude depuis environ deux ans maintenant. Je suis d'abord curieuse de savoir combien d'argent a été dépensé pour préparer la mise en œuvre du projet de loi C-11.

Vicky Eatrides: Permettez-moi de vous parler très brièvement de ce que nous avons fait au sujet du projet de loi C-11 ...

Rachael Thomas: En fait, je ne demande pas un aperçu de ce qui a été fait jusqu'à présent, mais simplement le montant total d'argent ayant été dépensé.

Vicky Eatrides: D'accord. Je ne suis pas certaine que nous ayons ces chiffres sous la main.

Il me fera plaisir de vous faire parvenir ce type de renseignements par écrit.

Rachael Thomas: D'accord, je vous remercie de faire parvenir ces renseignements au Comité.

Vicky Eatrides: Oui, sans problème.

Rachael Thomas: Parfait. Merci beaucoup.

En ce qui concerne le projet de loi C-11 et le projet de loi C-18, je suis curieuse de savoir quel type d'analyse a été effectuée depuis leur adoption en ce qui concerne leur incidence sur les prix des abonnements, la réduction des options de service et le blocage ou la déclassification du contenu. Quel type d'analyse le CRTC a-t-il effectué sur les répercussions des projets de loi C-11 et C-18?

Vicky Eatrides: Le projet de loi C-11 nous a conféré le mandat de moderniser la Loi sur la diffusion continue en ligne, et nous avons pris un certain nombre de mesures à cette fin. Nous avons mis en place les contributions pour la mise en place des services de diffusion en continu en ligne, ce que le Parlement nous a demandé de faire. Nous avons également mis en place une nouvelle définition du contenu canadien, et nous prenons des mesures pour soutenir...

• (1655)

Rachael Thomas: Je vais simplement vous ramener à ma question.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez utilisé le terme « choix » à plusieurs reprises, et vous avez fait référence au fait d'être du côté du consommateur à plusieurs reprises. Si c'est vraiment ce que souhaite le CRTC, j'imagine qu'une analyse a été faite du projet de loi C-18 et du projet de loi C-11 pour rendre les contenus plus abordables pour le consommateur canadien. Une analyse de ce genre a-t-elle bel et bien été effectuée?

Vicky Eatrides: Comme je l'ai dit, en vertu de la Loi sur la diffusion continue en ligne, notre mandat est d'intégrer les diffuseurs en ligne, et c'est ce sur quoi nous avons travaillé, et c'est pourquoi nous avons pris notre décision initiale concernant les contributions de base. Le travail se poursuit pour mettre en place ces mesures.

Rachael Thomas: Vous attendez-vous à ce que les prix à la consommation augmentent ou diminuent en raison du projet de loi C-11?

Vicky Eatrides: Je reviens encore une fois à notre mandat, qui consiste à veiller à ce que les diffuseurs en ligne soient intégrés au système, et à garantir la réalisation des autres objectifs de la loi, soit de soutenir le contenu canadien et le contenu autochtone. C'est là-dessus que le CRTC concentre ses efforts.

Rachael Thomas: D'accord. Donc en gros, le CRTC ne se soucie absolument pas du consommateur lors de ses réflexions et de ses délibérations.

Vicky Eatrides: Comme je l'ai dit, nous avons tenu des audiences publiques, ce qui comprend l'audition de différents groupes de consommateurs. Je peux vous dire que dans le contexte de l'audience sur le contenu canadien, nous avons entendu 500 intervenants. Nous avons entendu près de 80 témoins en direct. Nous avons entendu un large éventail de points de vue à ce sujet, et ce que nous mettons en place, c'est ce que le Parlement nous a demandé de faire.

Rachael Thomas: Et quel est le principal avantage dont vous parlent les consommateurs?

Vicky Eatrides: Il s'agit de veiller à ce que nous soutenions les domaines importants, comme les nouvelles locales, le contenu français et le contenu autochtone. C'est ce qui revient souvent lorsque nous questionnons les Canadiens à propos de leurs priorités.

Rachael Thomas: Quel serait le principal inconvénient? Quelles sont leurs préoccupations concernant la mise en œuvre du projet de loi C-11? Vous avez dit avoir entendu 500 groupes de défense des consommateurs. Quelle est leur principale préoccupation?

Vicky Eatrides: Cela nous ramène à des enjeux dont nous avons déjà discuté. Les consommateurs sont très soucieux de s'assurer que nous continuons à financer les médias d'information, et notamment les nouvelles locales. Nous avons beaucoup entendu parler de leur importance. Les gens s'inquiètent d'éventuelles coupes au sein des bulletins de nouvelles locales.

Rachael Thomas: Dans mon bureau, je reçois moi aussi un grand nombre de personnes qui viennent me parler de ce type d'enjeux. Je ne connais pas le nombre exact, mais il dépasse largement la centaine. En fait, si mes calculs sont exacts, il s'agirait plutôt de plusieurs milliers de personnes.

Les principales préoccupations dont j'entends parler concernent la protection de la liberté de choix, de la liberté d'expression, et de l'accès à l'information. Le deuxième élément dont j'entends beaucoup parler concerne simplement les prix à la consommation. En effet, les gens craignent que le renforcement de la réglementation entraîne une hausse des prix, et c'est tout à fait logique. Je suis d'ailleurs surprise que vous n'ayez mentionné aucun de ces deux

éléments, et je me demande pourquoi nous entendons parler de priorités complètement différentes de la part des Canadiens.

Vicky Eatrides: Je dirais que la liberté d'expression et la libre circulation de l'information sont des principes fondamentaux dans le domaine des télécommunications et de la radiodiffusion.

En ce qui concerne la tarification dans le domaine de la radiodiffusion, cela relève de la compétence des entreprises privées, et non du CRTC.

Rachael Thomas: Je comprends. Néanmoins, je tiens à rappeler que l'alourdissement de la réglementation entraîne logiquement une augmentation de la facture pour le consommateur canadien.

Vicky Eatrides: Le CRTC se concentre sur la mise en place des mesures que le Parlement nous a demandé de prendre, et...

Rachael Thomas: Il y a un instant pourtant, vous avez également déclaré que le CRTC s'efforce de rendre les prix plus abordables, et qu'il défend les intérêts des consommateurs.

Vicky Eatrides: C'est exact. Il existe de nombreux exemples illustrant les efforts que nous avons déployés pour garantir une plus grande accessibilité, ce qui se traduit par un plus grand nombre d'options...

Rachael Thomas: Je suis simplement curieuse de comprendre en quoi l'adoption du projet de loi C-11 pourrait concrètement faire profiter le consommateur canadien d'une meilleure abordabilité.

Vicky Eatrides: Lorsque je parlais d'améliorer l'abordabilité, je faisais référence à notre travail dans le domaine des télécommunications, notamment en ce qui concerne le prix des services Internet et de la téléphonie mobile.

Rachael Thomas: D'accord. Il est probablement plus raisonnable de s'attendre à ce que l'adoption du projet de loi C-11 entraîne au contraire une hausse des prix.

Vicky Eatrides: Je ne peux pas me prononcer sur ce que font les entreprises privées, car le CRTC n'est pas responsable de la tarification dans le domaine de la radiodiffusion.

Rachael Thomas: Oui, mais les radiodiffuseurs devront s'adapter à une charge réglementaire plus lourde, n'est-ce pas?

Vicky Eatrides: En effet, ils devront se conformer à la nouvelle réglementation.

Rachael Thomas: Je vois.

Les radiodiffuseurs seront-ils forcés de modifier leurs algorithmes?

La présidente: Je vous remercie, madame Thomas. Voilà qui conclut cette série de questions.

Sur ce, nous allons poursuivre avec M. Sawatzky pour un total de six minutes.

Jake Sawatzky: Bonjour à tous et à toutes, et merci pour votre présence parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais maintenant aborder le sujet des appels frauduleux et des appels non sollicités. Je suis certain que vous en recevez tous. J'en reçois moi-même beaucoup, non seulement des appels, mais aussi des SMS.

Lors d'une réunion précédente, nous avons reçu la visite du surintendant principal de la GRC, Michael Saghbini, et je lui ai également posé cette question. Il a répondu que la GRC avait collaboré avec les entreprises de télécommunications afin de minimiser ce problème. Pour replacer les choses dans leur contexte, ces appels constituent non seulement un problème, mais aussi un risque pour la protection des consommateurs, notamment les personnes âgées et les populations vulnérables susceptibles d'être la cible de plusieurs types de fraudes.

Pourriez-vous nous parler des mesures coercitives actuellement prises par le CRTC pour enquêter sur ces appels ou SMS, y compris les appels frauduleux et les appels automatisés, et pour les prévenir? Vous pourriez peut-être indiquer dans quelle mesure ces mesures ont permis de réduire le nombre d'appels frauduleux reçus par les Canadiens.

• (1700)

Vicky Eatrides: Je peux commencer. Je vais ensuite céder la parole à mon collègue, Scott Hutton, qui saura vous fournir plus de détails à ce sujet.

Certes, on entend beaucoup parler des appels frauduleux. Au mieux, ils sont une nuisance, au pire, ils sont frauduleux. Le gouvernement déploie des efforts à l'échelle nationale pour lutter contre ce problème. Nous collaborons avec le commissaire à la protection de la vie privée et le Bureau de la concurrence afin de promouvoir le respect de la Loi canadienne anti-pourriel. C'est ce que nous faisons. Nous travaillons dans le cadre d'un régime civil. Nous avons une petite équipe très efficace qui s'occupe de cela. Notre principale activité dans ce domaine consiste à promouvoir la conformité et, encore une fois, à collaborer avec les forces de l'ordre, car cela comporte également un aspect criminel.

Monsieur Hutton, souhaitez-vous ajouter des précisions à ce sujet?

Scott Hutton (dirigeant principal, Consommation, analytique et stratégie, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Nous avons également constaté que ce qui aide beaucoup dans notre travail... Comme l'a mentionné Mme Eatrides, nous travaillons dans un régime civil et nous finissons par collaborer avec les partenaires civils mentionnés et avec ceux qui s'intéressent à la cybercriminalité en matière de fraude dans ce domaine. Compte tenu de notre rôle, nous sommes bien sûr en mesure de participer, d'acquérir des connaissances et de les partager avec ces parties.

Il s'agit avant tout de travailler en collaboration pour sensibiliser la population canadienne aux formes d'arnaques les plus courantes, celles dont nous avons connaissance grâce au centre de signalement des pourriels, aux plaintes qui nous sont soumises et à celles sur lesquelles nous enquêtons. Nous ne pouvons pas vous donner de détails sur ces enquêtes, compte tenu de leur nature même, mais nous continuons à travailler dans ce domaine.

Bref, il est tout à fait pertinent de fournir aux Canadiens les renseignements nécessaires afin qu'ils puissent mieux se protéger.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Sur ce, je souhaite à présent aborder le sujet des médias locaux.

Comme vous le savez tous, une profonde transformation s'est opérée au cours de la dernière décennie. Les modèles de revenus traditionnels qui finançaient autrefois la programmation canadienne, comme les abonnements au câble et à la télévision, sont en

déclin. Puis, bien entendu, les plateformes de diffusion en continu ont connu tout un essor.

Le nouveau cadre réglementaire du CRTC en matière de radio-diffusion numérique exige que les services de diffusion en continu en ligne contribuent financièrement à la création, à la production et à la promotion du contenu canadien. Le CRTC peut-il fournir une estimation des contributions financières annuelles prévues que les plateformes de diffusion en continu en ligne seront désormais tenues d'apporter en vertu du nouveau cadre réglementaire, et du montant des réinvestissements que cela devrait générer pour l'écosystème de la production culturelle canadienne?

Vicky Eatrides: Dans le cadre de la Loi sur la diffusion continue en ligne, le Parlement nous a donné comme instruction d'intégrer les diffuseurs en ligne au sein du nouveau régime. Nous avons rapidement organisé une procédure et une audience publique sur les contributions de base afin de commencer à faire circuler cet argent assez rapidement. Comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons bien sûr pris conscience de la nécessité d'assurer la couverture de l'actualité locale, de l'importance de l'information et de certains défis à relever. Nous avons donc rendu une décision sur les contributions de base qui devrait rapporter environ 200 millions de dollars par an. Il s'agit là des contributions de base, et le travail se poursuit en ce qui concerne les dépenses réelles de chacune des entreprises. Nous continuons à travailler sur cette question.

Jake Sawatzky: Je vous remercie.

Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste une minute et demie, monsieur Sawatzky.

Jake Sawatzky: J'ai lu récemment un article concernant les technologies 911 de nouvelle génération, qui représentent une modernisation essentielle de l'infrastructure des communications d'urgence au Canada. Contrairement aux anciens systèmes 911, la technologie NG911 permet aux Canadiens d'accéder aux services d'urgence par voix, texte, vidéo en temps réel et transmission de données, ce qui améliore les capacités d'intervention, en particulier pour les personnes handicapées en situation de crise.

La mise en œuvre de la technologie NG911 nécessite des investissements considérables dans la modernisation des réseaux de télécommunications, les mesures de cybersécurité, les systèmes de gestion des données et la modernisation des centres d'appels d'urgence. Compte tenu de l'ampleur de ces coûts d'infrastructure et d'exploitation, il serait intéressant que vous expliquiez comment le CRTC supervise le déploiement national du 911 de nouvelle génération. Quel est le coût total estimé de la mise en œuvre et quelles sont les mesures de protection mises en place pour garantir que les améliorations en matière de sécurité publique n'entraînent pas une augmentation disproportionnée des coûts pour les consommateurs?

• (1705)

Vicky Eatrides: Je peux commencer, même si je ne sais pas si j'aurai le temps d'entrer dans les détails.

Nous savons tous à quel point le fameux numéro 911 est essentiel pour la sécurité de la population canadienne. Il s'agit d'un enjeu que nous examinons depuis un certain temps, et qui a fait l'objet de vastes consultations. Nous avons entendu les commentaires de...

La présidente: Je m'excuse, mais nous allons devoir passer au prochain intervenant.

Je vous remercie, monsieur Sawatzky.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Madame Eatrides, j'aimerais revenir au projet de loi qui nous occupe. Nous parlons quand même du projet de loi C-15, même si ça ne paraît pas toujours dans nos échanges.

Si ma compréhension est bonne — elle ne l'est peut-être pas —, l'article 24 de ce projet de loi vise à corriger une erreur qui s'était glissée lors de la dernière législature, quand on a adopté la Loi sur les langues officielles modernisée. Je sais que c'est technique, mais j'aimerais que vous nous expliquiez l'erreur qui a été faite, notamment en ce qui concerne la vie privée, et comment on peut la corriger. Vous pourriez peut-être nous fournir des exemples concrets.

Est-ce que la vie privée des citoyens canadiens a été mise en jeu, là-dedans? Je voudrais que vous nous l'expliquiez, parce que c'est essentiellement le travail que nous avons à faire avec vous aujourd'hui.

Vicky Eatrides: D'abord, la vie privée est une question primordiale dans le cadre de notre travail. Chaque fois que nous prenons une décision, nous prenons la vie privée des Canadiens en considération. Je sais qu'il y a peut-être eu une erreur, mais je peux vous assurer que nous prenons toujours en considération la vie privée.

Je peux demander à notre avocate, Mme Frenette, de vous expliquer ce qui est arrivé.

Rachelle Frenette (avocate générale et directrice exécutive, Services juridiques, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Je vais le faire avec plaisir.

Je vais expliquer le contexte entourant la disposition sur laquelle porte l'étude du Comité aujourd'hui. Selon notre compréhension, c'est une disposition légale de nature interprétative. Dans le cadre du déroulement de ses travaux, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes se doit d'examiner les questions liées à la vie privée relatives aux sujets qu'il aborde. Au fil de certaines modifications législatives apportées par le Parlement, cette disposition a été retirée par inadvertance du texte légal d'interprétation.

Cependant, je peux vous assurer que, dans le cadre du déroulement de ses travaux, le Conseil a toujours pris en considération ces questions de vie privée, par exemple lorsqu'il entame des processus publics. Nous sommes également assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme toute autre institution fédérale. Ainsi, nous obtempérons à toutes les obligations qui découlent de cette loi, d'autant plus qu'il y a d'autres dispositions légales incluses dans la Loi sur la radiodiffusion, qui fait état de la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens.

Donc, nous avons entrepris nos travaux réglementaires en toute connaissance de cause et en prenant en considération les questions relatives à la vie privée.

Jean-Denis Garon: Je pense que c'est clair. Je comprends qu'une modification législative sera proposée pour, en quelque sorte, mettre un pansement sur un risque mineur, mais réel. Je vous remercie beaucoup de nous l'expliquer.

J'aimerais revenir sur le témoignage du ministre tout à l'heure. Nous parlions du rôle de l'État dans la télédiffusion. Il m'a répondu que c'était le rôle de l'État de financer Radio-Canada, parce que seul l'organisme Radio-Canada était réglementé par le CRTC. Je ne

suis pas un spécialiste de la radiodiffusion, et j'avais l'impression que le CRTC réglementait la télévision traditionnelle et l'ensemble des stations.

Est-ce que ça se pourrait que le ministre se soit trompé?

Scott Shortliffe (dirigeant principal, Radiodiffusion, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Merci de la question. Je ne suis pas ici pour parler du témoignage d'un ministre, donc je ne peux pas faire de commentaires sur ses remarques.

Cela dit, nous sommes responsables de tout le système, incluant la télévision et la radio traditionnelles, et, maintenant, les services en ligne mentionnés dans le projet de loi sur la radiodiffusion. Il est évident que c'est un système, et nous sommes responsables de réglementer tout le système.

• (1710)

Jean-Denis Garon: Excellent. Merci beaucoup.

J'ai des questions en rafale. Il me reste à peu près 1 minute et 45 secondes, donc ce seront des questions plus courtes.

Encore une fois, j'ai une question de nature générale. Souvent, quand nous et les gens de l'industrie suivons les travaux du CRTC, nous avons l'impression que vous prenez beaucoup de temps à rendre des décisions. Je pense que c'est une critique récurrente.

Est-ce que quelque chose est fait au CRTC pour accélérer les processus, notamment les processus de décisions réglementaires?

Vicky Eatrides: Oui, absolument.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois que nous entendons ça. Je dirais que, en tant que tribunal quasi judiciaire, nous avons naturellement des processus, des audiences publiques, et nous entendons toutes les personnes intéressées. Naturellement, ça prend du temps. Nous travaillons beaucoup juste pour aller plus vite.

Je peux en parler un peu, mais je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Jean-Denis Garon: C'est correct, je vais vous laisser les 30 ou 40 secondes qui restent.

Est-ce que la question des ressources financières est en jeu? Nous avons étudié le budget. Est-ce que vous avez suffisamment de ressources? Quelles sont les principales raisons qui font que rendre des décisions prend beaucoup de temps et qu'il y a souvent des gens de l'industrie qui attendent longtemps?

Vicky Eatrides: Ça s'explique vraiment par la nature de notre travail, parce que nous avons des processus officiels. Les audiences publiques prennent du temps. Comme je l'ai mentionné, nous avons 500 intervenants pour un seul processus, un seul cas portant sur la définition du contenu canadien. Ça prend du temps. Nous avons une audience publique de trois semaines. De plus, il y a beaucoup de perspectives différentes.

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Sur ce, nous allons à présent céder la parole à M. Lawton pour un total de cinq minutes.

Andrew Lawton: Je tiens d'abord à remercier tous les témoins et les fonctionnaires de se joindre à nous pour répondre à nos questions.

J'aimerais revenir sur la Loi sur la diffusion continue en ligne et, plus précisément, sur la nouvelle définition du contenu canadien établie par le CRTC.

Quel est le mécanisme par lequel les entreprises de diffusion en continu soumises à la Loi, qu'il s'agisse de YouTube, Netflix, ou d'autres plateformes de baladodiffusions, sont censées se conformer à leurs obligations?

Vicky Eatrides: Nous travaillons actuellement sur ces différentes procédures, et d'autres sont encore à venir. D'autres procédures publiques sont en cours. À la suite de ces décisions, nous passerons à des conditions de service qui s'appliqueront à des entreprises spécifiques.

Andrew Lawton: En effet, ils devraient s'assurer que leurs algorithmes sont conformes afin de fournir la quantité requise de contenu que vous avez jugé conforme à cette nouvelle définition. Est-ce bien le cas?

Vicky Eatrides: La Loi sur la diffusion continue en ligne nous interdit en fait de réglementer les algorithmes, donc nous n'irons pas en ce sens.

Andrew Lawton: Comment peuvent-ils garantir qu'ils offrent un équilibre adéquat entre les contenus approuvés par le CRTC sans modifier leur algorithme?

Vicky Eatrides: Sur ce, je vais à présent laisser M. Shortliffe, dirigeant principal, Radiodiffusion, vous fournir plus de détails à ce sujet.

Scott Shortliffe: Certaines décisions doivent encore être prises. Nous nous interrogeons sur la découvrabilité. La découvrabilité ne se limite pas aux algorithmes. Plusieurs diffuseurs en continu sont intervenus dans ces procédures et ont attiré notre attention sur les sommes qu'ils dépensent déjà pour promouvoir le contenu canadien: par exemple, ce qu'ils font en matière d'affichage et de promotion, et ce qu'ils font pour mettre en avant les créateurs de contenu canadien.

Selon leur propre témoignage, ils ont déclaré qu'il existe de nombreuses façons de rendre le contenu repérable. Nous examinons actuellement la possibilité d'établir des règles à cet égard. Ces décisions sont encore en suspens, mais le concept de découvrabilité n'est pas le même que celui des algorithmes. Comme l'a dit le président, la loi stipule clairement que nous ne prendrons pas de mesures réglementant l'utilisation d'algorithmes informatiques ou de codes sources spécifiques.

Andrew Lawton: Vous avez mentionné l'enjeu de la publicité. Voulez-vous dire que YouTube pourrait satisfaire à ses obligations en diffusant une campagne d'affichage promotionnelle pour la série *Heated Rivalry*, mais sans modifier la page d'accueil de YouTube ni les suggestions faites aux utilisateurs?

Scott Shortliffe: Je dis que nous posons des questions sur les meilleurs moyens de promouvoir le contenu canadien et de le rendre accessible, car c'était un objectif de la Loi sur la diffusion continue en ligne. Nous avons un bilan dont nous pouvons être fiers.

Andrew Lawton: Cela fait déjà plusieurs années que cela dure. J'ai l'impression que vous dites que vous ne prescrivez pas d'algorithme, tout en sachant pertinemment que pour se conformer à la ré-

glementation, les entreprises de diffusion en continu devront modifier leurs algorithmes.

Pourriez-vous me donner un exemple de la manière dont les entreprises de diffusion en continu pourraient répondre à vos attentes sans avoir à modifier leurs algorithmes?

Scott Shortliffe: Je vais répondre en deux volets à votre question, si vous le permettez. Tout d'abord, notre définition du contenu canadien qui s'applique à l'ensemble du système ne vise pas nécessairement à promouvoir des émissions spécifiques.

Quant à la manière dont ils pourraient y parvenir, cela fait l'objet d'une consultation publique et d'une décision à venir. Étant donné que le CRTC est un tribunal quasi judiciaire, je ne peux pas vous donner d'exemples pour le moment.

• (1715)

Andrew Lawton: D'accord. Alors, nous devons simplement avoir confiance que tout va s'arranger. Est-ce là ce que l'on attend des Canadiens?

Scott Shortliffe: Je pense que le CRTC s'attend toujours à ce que les Canadiens nous demandent des comptes lorsque nos décisions seront rendues, et nous serons heureux de répondre aux questions le moment venu.

Andrew Lawton: Les consommateurs ont des préférences variées. Certains citoyens et résidents du Canada, issus d'horizons très divers, peuvent préférer regarder du contenu provenant de leur pays d'origine ou dans une langue différente. Par le passé, le CRTC s'est opposé activement à certaines préférences des consommateurs. Un exemple notable est celui de la substitution simultanée qui a fait l'objet d'un débat il y a quelques années, parce que les Canadiens voulaient être en mesure de voir les publicités américaines diffusées pendant le Super Bowl, mais le CRTC s'est prononcé contre le choix des consommateurs.

Quelles mesures de protection sont en place pour garantir que la réglementation sur la diffusion continue en ligne ne donnera pas lieu à une telle situation?

Scott Shortliffe: Ce que je peux dire, c'est que nous agissons dans le cadre de la loi que le Parlement nous a confiée. La substitution simultanée est une question très complexe, mais je dirai que le CRTC a effectivement adopté une règle permettant aux Canadiens de regarder le Super Bowl sur la plateforme de leur choix. Cependant, notre décision a été contestée devant les tribunaux, et la Cour suprême du Canada a conclu que nous avions outrepassé nos pouvoirs à cet égard.

Andrew Lawton: Quels sont les recours possibles si une plateforme ne se conforme pas au cadre établi? Je ne citerai aucun nom, mais disons qu'une entreprise estime que ce cadre n'a pas vraiment force obligatoire, même si l'entreprise remplit, selon vous, tous les critères pour y être assujettie. Que peut faire le CRTC pour imposer la conformité ou couper l'accès au service au Canada?

Scott Shortliffe: Je suis désolé. J'essaie simplement de bien comprendre votre question pour y répondre correctement. Pardonnez-moi si je prends beaucoup de...

Andrew Lawton: Si quelqu'un ne se conforme pas aux exigences, quels recours avez-vous à votre disposition?

Scott Shortliffe: Si quelqu'un ne s'y conforme pas, nous disposons d'une série de mesures graduelles, allant d'une lettre d'avertissement jusqu'à une audience obligatoire. Dans les cas extrêmes, le Parlement nous permet maintenant d'imposer des sanctions administratives pécuniaires, un outil que nous n'avons pas encore utilisé. Nous avons donc divers moyens à notre disposition.

Je pense que la première chose...

Andrew Lawton: Pourriez-vous couper l'accès à un site Web au Canada?

Scott Shortliffe: Nous n'avons pas le pouvoir de couper l'accès à Internet, non.

La présidente: Merci, monsieur Lawton. Votre temps est écoulé.

Nous allons poursuivre avec M. Fragiskatos. Vous avez cinq minutes.

Peter Fragiskatos: Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous d'être des nôtres.

Madame Eatrises, j'ai une question sur l'intelligence artificielle. En fait, je sais que vous avez accordé une entrevue récemment, au début de janvier, sur la façon dont le CRTC abordait, ou commençait à aborder, ce sujet. Je vous pose la question en tant que parlementaire. Je pense que chacun d'entre nous, autour de cette table et ailleurs, se préoccupe de la montée de l'intelligence artificielle. Nous y voyons un immense potentiel, bien sûr, non seulement pour la démocratie, mais aussi pour toutes sortes d'autres avantages — notamment, je crois, dans le domaine de la santé.

Songez, par exemple, à l'intelligence artificielle générative et aux enjeux qu'elle pourrait soulever, au bout du compte, en ce qui concerne les hypertrucages et leur utilisation en période électorale et entre les campagnes électorales, etc. Je sais que l'Union européenne est déjà bien avancée dans l'étude de ces questions. Le CRTC est-il prêt à aller plus loin et à se pencher sur le sujet?

Vicky Eatrises: Je peux vous dire ce que nous entendons et ce que nous avons entendu dans le cadre de nos délibérations au sujet de l'intelligence artificielle. De toute évidence, il y a beaucoup d'inquiétudes. Les points de vue sont très variés, ce qui n'est pas surprenant, dans le secteur de la radiodiffusion. On nous fait part de la crainte que les émissions de télévision et les films ne soient plus créés par des humains. Il y a évidemment des inquiétudes quant aux pertes d'emplois — une crainte que l'on entend un peu partout. En revanche, nous avons aussi entendu des commentaires positifs sur l'accessibilité et l'amélioration du sous-titrage codé et d'autres outils connexes grâce à l'intelligence artificielle. Nous avons donc entendu un large éventail d'opinions.

Dans notre plus récente décision sur la définition de contenu canadien, nous avons posé des questions sur l'intelligence artificielle. Nous y avons d'ailleurs précisé que les créateurs doivent être des humains et non une intelligence artificielle. Nous avons donc commencé à nous attaquer à ce type d'enjeux du côté de la radiodiffusion.

Peter Fragiskatos: C'est encourageant, mais il est évident que ces risques demeurent. Je reprends l'exemple de l'Europe, qui est déjà avancée dans ce dossier et qui exige que la personne ou l'organisation d'où provient le contenu généré par intelligence artificielle — en l'occurrence, une vidéo — soit clairement indiquée. Pour ce qui est des hypertrucages, par exemple, c'est là que réside le véritable risque, à mon avis. S'il y a des risques, nous en sommes tous inquiets, et nos concitoyens aussi.

D'après vous, en ce qui a trait aux créateurs de contenus générés par intelligence artificielle, devrions-nous savoir qui est à l'origine de ces vidéos? Faut-il en faire une obligation, comme c'est le cas en Europe?

• (1720)

Scott Shortliffe: Nous nous penchons également sur des questions liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre d'autres consultations que nous avons menées et qui sont toujours en cours. Je peux dire que nous demeurons en communication étroite avec nos collègues européens. Nous échangeons des renseignements avec eux. Nous sommes toutefois conscients que nous relevons de cadres législatifs différents.

Nous montons un dossier concernant la radiodiffusion au Canada. Je rappelle aussi que l'Internet ouvert ne fait pas partie de nos responsabilités, et nous savons que les hypertrucages circulent souvent sur les plateformes de médias sociaux, que nous ne réglementons pas.

S'agissant des plateformes de radiodiffusion, nous avons posé des questions sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Nous avons soulevé la question de l'étiquetage. C'est un sujet encore à l'étude, mais nous suivons certainement de près ce qui se passe en Europe, tout en conciliant cette approche avec notre mission primordiale d'assurer la liberté d'expression. Nous devons constamment trouver le juste équilibre.

Peter Fragiskatos: Nous savons tous qu'il s'agit d'un domaine nouveau et en évolution. Je vous encourage donc, bien entendu, à poursuivre vos efforts à cet égard. C'est une très bonne chose que vous soyez en dialogue avec les Européens à ce sujet.

Il me reste environ une minute.

Pourriez-vous revenir sur les progrès réalisés en matière d'abordabilité? Je pense en particulier aux services de téléphonie cellulaire. C'est un problème qui dure depuis un certain nombre d'années. Madame Eatrises, pouvez-vous répéter les chiffres sur les améliorations observées jusqu'ici?

Vicky Eatrises: À l'instar des membres du Comité, nous entendons souvent parler des défis que pose l'abordabilité dans le cadre de nos entretiens avec les Canadiens de tout le pays. Vous avez posé une question sur les services de téléphonie cellulaire. Nous avons mis en place des mesures dans le domaine de la téléphonie cellulaire pour permettre aux concurrents d'offrir plus de choix en utilisant les réseaux des grandes entreprises de télécommunications. Cela a permis davantage de choix.

Les données de Statistique Canada que nous avons examinées, et dont j'ai parlé plus tôt, révèlent que, de 2021 à 2025, les prix des forfaits cellulaires ont diminué de plus de 37 %, ce qui est assez important, sachant que beaucoup d'autres prix sont restés relativement stables ou ont augmenté. Nous observons donc des signes positifs sur ce front.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie de m'accueillir au sein de votre comité. C'est une première dans mon cas, mais ce n'est pas la première fois que je rencontre les représentants du CRTC, que je suis content de retrouver, comme toujours.

Je voulais profiter de l'occasion qui m'est offerte par mon collègue M. Garon pour poser aux membres du CRTC une question concernant le Fonds pour les nouvelles locales indépendantes.

L'an dernier, au mois de juin si je ne me trompe pas, le CRTC a rendu une décision qui permettait à Corus de se joindre au groupe des diffuseurs admissibles à ce programme essentiel pour la couverture journalistique en région. Le CRTC a justifié l'arrivée de Corus au sein des bénéficiaires de ce programme par le fait que de nouveaux fonds, de nouvelles sommes allaient arriver pour enrichir le programme de façon à pallier l'iniquité que créait l'arrivée d'un gros joueur comme Corus. Cependant, l'argent n'est toujours pas arrivé. Évidemment, cet argent devait provenir des fonds récupérés auprès des géants du numérique. Où en est-on avec ça? Que peut-on dire aux diffuseurs qui ont présentement vraiment beaucoup de difficulté à garder leurs salles de nouvelles ouvertes?

Vicky Eatrides: Je vais commencer à répondre brièvement pour parler du contexte. Beaucoup de Canadiens nous ont dit que les salles de nouvelles sont vraiment importantes, et nous sommes d'accord. Nous avons pris beaucoup de mesures pour soutenir les salles de nouvelles. En ce qui concerne notre décision sur les contributions de base, nous nous sommes dit que, puisque les salles de nouvelles sont vraiment importantes, il nous faut de l'argent. Nous avons pris des décisions concernant la radio et la télévision, ce dont vous parlez.

Je vais demander à M. Shortliffe de vous répondre plus précisément à ce sujet.

Martin Champoux: J'ai très peu de temps.

Monsieur Shortliffe, je sais que vous êtes capable de nous donner des réponses très détaillées, mais je veux vraiment savoir si l'argent est en route. Est-ce que ces diffuseurs sont susceptibles de fermer des stations à cause du manque d'argent dans le Fonds? C'est vraiment la question qui est sur toutes les lèvres.

Scott Shortliffe: En conséquence d'une décision de la Cour d'appel fédérale, les fonds sont prêts à être distribués. J'ai vérifié trois fois par jour sur le site Web de la Cour. En parallèle, nous sommes en contact avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs afin d'avoir des informations concernant les pressions sur la radiodiffusion. Il y a d'autres décisions à venir.

• (1725)

La présidente: Monsieur Shortliffe, nous devons nous arrêter ici.

Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

Passons maintenant à M. Kelly. Vous avez cinq minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Je remercie la commissaire et les fonctionnaires.

En septembre, vous avez comparu devant le comité de l'industrie pour répondre à des questions, notamment celles de ma collègue Raquel Dancho, députée de Kildonan—St. Paul. Elle vous a posé une série de questions sur les mesures que prend le CRTC pour sévir contre la fraude et les appels téléphoniques frauduleux. Vous

avez ensuite parlé des ressources et des limites, mais vous avez dit avoir un rôle à jouer.

Je me demande si vous pouvez informer les Canadiens de ce que fait votre bureau pour réduire le problème persistant de la fraude téléphonique.

Vicky Eatrides: Je vous remercie de la question.

Comme nous l'avons dit plus tôt, il s'agit évidemment, au mieux, d'un irritant et, au pire, d'un acte frauduleux et criminel.

Nous travaillons dans le cadre d'un régime civil, de concert avec le Bureau et le Commissariat à la protection de la vie privée, pour promouvoir la conformité, notamment grâce à beaucoup de sensibilisation. Tout ce qui s'apparente davantage à de la fraude pure et simple relèverait plutôt des forces de l'ordre.

Pat Kelly: En tant qu'organisme de réglementation, vous avez un rôle à jouer dans l'encadrement des entreprises qui gèrent les lignes téléphoniques par lesquelles ces fraudes sont commises. Les montants en jeu sont non négligeables: on parle de sommes pouvant atteindre 12 milliards de dollars. Tous les députés reçoivent des témoignages de victimes de fraude dans leur circonscription. Ce sont souvent les personnes les plus vulnérables de notre société, et les pertes estimatives s'élèvent jusqu'à 12 milliards de dollars.

Je pense que les Canadiens attendent une intervention urgente à ce sujet, et pas seulement une explication de la répartition des différentes compétences. Pouvez-vous donc montrer aux Canadiens que vous reconnaissez l'urgence de la situation et nous dire quelles mesures supplémentaires votre organisme a prises à cet égard depuis votre comparution en septembre?

Vicky Eatrides: Nous faisons toujours la promotion de la conformité et de la sensibilisation à l'égard des appels frauduleux. Je dirais, et vous l'avez mentionné, que c'est une très petite partie de notre mandat. Le seul montant que nous obtenons en crédits parlementaires du gouvernement est inférieur à 5 %, ou...

Pat Kelly: Manquez-vous de ressources pour remplir cet aspect de votre mandat?

Vicky Eatrides: Nous collaborons avec d'autres pour nous acquitter de ce volet de notre mandat. Nous travaillons avec nos partenaires sur cette question. Je le répète, nous mettons l'accent sur la promotion de la conformité, en collaboration avec nos partenaires, pour y parvenir.

Pat Kelly: Faut-il apporter des modifications législatives pour vous donner les outils nécessaires qui vous permettront de bien encadrer les entreprises par l'entremise desquelles ces fraudes sont commises?

Vicky Eatrides: Comme je l'ai dit, nous faisons partie du régime civil. Nous contribuons à la promotion de la conformité à la Loi canadienne anti-pourriel. Si vous parlez de fraude pure et simple, qui relève davantage du domaine criminel, ce sont les forces de l'ordre qui s'en occupent. Donc, même si nous avions des ressources supplémentaires, nous ne pourrions pas intervenir dans...

Pat Kelly: Les entreprises que vous réglementez jouent un rôle de premier plan dans ce dossier, et c'est là que le renvoi aux forces de l'ordre entrerait en jeu. Est-ce exact? Vous transmettriez ces cas aux forces de l'ordre.

Vicky Eatrides: Oui.

Pat Kelly: Or, la grande majorité des cas ne sont même pas signalés. La plupart des victimes ne portent même pas plainte, et je pense que les poursuites sont plutôt rares. Connaissez-vous le taux de succès des poursuites découlant des renvois que vous faites?

Vicky Eatrides: Encore une fois, je pense qu'il vaudrait mieux poser cette question aux forces de l'ordre parce que nous relevons du régime civil. Nous ne...

Pat Kelly: Ma question porte sur les cas que vous leur transmettez. Vous dites travailler en partenariat avec les forces de l'ordre. Combien de renvois avez-vous effectués à des fins de poursuites au cours d'une année pour laquelle vous disposez de données?

Vicky Eatrides: C'est un processus fondé sur le dépôt de plaintes. Nous devrions être en mesure d'obtenir l'information sur le nombre de plaintes que nous transmettons aux forces de l'ordre, mais s'il y a...

Pat Kelly: Très bien, veuillez nous faire parvenir cette information.

Vicky Eatrides: D'accord.

Pat Kelly: Si un cas est confirmé, êtes-vous en mesure de fournir suffisamment de preuves aux forces de l'ordre, puis aux procureurs afin qu'ils puissent engager des poursuites?

• (1730)

Scott Hutton: Le régime nous permet de transmettre les plaintes reçues, par l'entremise du Centre de notification des pourriels et des arrangements que nous avons. Nous ne participons pas aux poursuites, et c'est pourquoi nous n'avons pas de données à ce sujet.

Pat Kelly: Je vous remercie.

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

Nous passons maintenant à M. MacDonald, qui dispose de cinq minutes.

Kent MacDonald: Je remercie les témoins.

Nous avons parlé de fraude, mais je vais m'en écarter un peu.

En ce qui concerne le rôle du CRTC dans la lutte contre la sextorsion qui vise nos jeunes au Canada... Avez-vous un rôle à jouer, et pouvez-vous nous en parler?

Vicky Eatrides: Ma réponse courte serait non. Je ne sais pas si notre avocate aurait quelque chose à ajouter.

Rachelle Frenette: Madame la présidente, nous sommes un organisme constitué par voie législative. Nous sommes tenus légalement d'appliquer les lois que le Parlement, dans sa sagesse, a choisi de nous confier.

Il s'agit certes d'une question très pressante pour tous les Canadiens, mais le CRTC n'exerce aucun pouvoir de réglementation en la matière.

Kent MacDonald: Il vous faudrait donc une habilitation législative pour mettre en place des règlements qui feraient assumer la responsabilité aux plateformes en ligne. Là où le bât blesse, c'est que nous ne pouvons pas punir les malfaiteurs situés à l'étranger aux termes des lois ordinaires. Nous aurions besoin d'une réglementation qui obligerait les fournisseurs de plateformes à rendre des comptes.

Rachelle Frenette: Lorsque nous parlons de problèmes comme la sextorsion, il s'agit de questions criminelles, qui seraient probablement mieux traitées par les autorités policières.

En tant qu'organisme de réglementation des communications, nous devons nous en tenir au mandat que le Parlement nous a confié par voie législative, c'est-à-dire celui de réglementer le secteur des communications, d'assurer la pérennité du système de radiodiffusion canadien et de garantir un système de télécommunications robuste partout au Canada.

Kent MacDonald: Est-il raisonnable de penser que, si on vous en donnait la directive, vous pourriez réglementer les fournisseurs de plateformes en ligne afin qu'ils soient tenus de lutter contre le problème de sextorsion en ligne?

Scott Shortliffe: Nous devons nous garder d'émettre des hypothèses sur un mandat que nous n'avons pas reçu. Je tiens également à souligner que, selon les pouvoirs que le Parlement nous a conférés à ce jour, nous jouons un rôle très limité dans le domaine des services en ligne. Nous intervenons auprès des diffuseurs en ligne lorsqu'ils agissent comme radiodiffuseurs, mais la loi précise très clairement, par exemple, que nous ne nous occupons ni des médias sociaux ni de l'Internet ouvert. Notre rôle est donc très limité en vertu de notre loi actuelle.

Kent MacDonald: D'accord.

Je vais passer à un sujet un peu plus optimiste.

Dans le budget de 2025, le Canada a prévu du financement pour le Fonds de la musique du Canada, le Fonds du Canada pour les périodiques et le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. Je pense que cela met en lumière l'importance de renforcer les histoires canadiennes et les industries créatives. Je viens du Canada atlantique. Nous dépendons énormément des diffuseurs régionaux et des petites plateformes numériques pour promouvoir la culture au sein de nos collectivités.

Pouvez-vous nous dire comment le CRTC encouragera la création et la distribution de la culture par l'entremise de ses programmes?

Vicky Eatrides: Le Parlement nous a confié le mandat de mettre en œuvre la Loi sur la diffusion continue en ligne, qui vise à soutenir les récits et contenus canadiens, y compris ceux des peuples autochtones. Tout le travail que nous avons effectué jusqu'ici et que nous poursuivons en ce moment a pour but d'assurer la disponibilité des récits et contenus canadiens.

Kent MacDonald: Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur MacDonald.

Nous passons maintenant à M. Lawton. Vous avez cinq minutes, je vous prie.

Andrew Lawton: Merci beaucoup.

J'aimerais revenir à la Loi sur la diffusion continue en ligne et à ce qu'elle englobe.

Dans le cas des plateformes de diffusion en continu, les balados feraient partie des types de contenu visés par cette loi. Est-ce exact?

Vicky Eatrides: La directive qui nous a été donnée par le gouvernement stipulait clairement que les balados n'étaient pas inclus, et dans le cadre de notre décision sur les contributions de base, nous avons déclaré que nous ne réglementerions pas les balados.

Andrew Lawton: Comment définissez-vous les balados? Encore une fois, cela serait moins pertinent dans le cas de Netflix, mais quand on regarde YouTube, il y a beaucoup d'émissions qui ont encore une valeur de production, il y a encore des sociétés de production. Ce sont nos entités visuelles. Comment sont-elles exclues? Comment cette ligne est-elle tracée de manière à ce qu'une émission de fiction scénarisée soit prise en compte, mais pas une émission de commentaires ou une émission-débat qui n'est pas un programme d'information?

• (1735)

Scott Shortliffe: Ce sont d'excellentes questions. Nous n'en sommes pas encore arrivés à l'étape où nous devons définir exactement ce qu'est un balado dans notre cadre réglementaire. Sachant que nous nous dirigeons vers cet enjeu des réseaux sociaux, je crois que les questions que vous avez posées sont exactement celles que nous voulons poser et sur lesquelles nous voulons entendre des témoins bien informés.

Merci. Ce sont d'excellentes questions.

Andrew Lawton: J'allais éventuellement en poser une ou deux comme celles-là, mais je vous remercie de le souligner.

Encore une fois, vous ne pouvez pas affirmer de manière définitive que certains programmes que les gens considèrent dans une large mesure comme des balados ne seront pas visés par cela, car les limites n'ont pas encore été fixées. Est-ce bien ce que vous dites?

Scott Shortliffe: Ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons clairement indiqué que nous ne réglerons pas les balados. Par conséquent, si quelqu'un nous soumettait un cas et nous disait qu'il s'agit d'un cas limite, notre position de départ serait que s'il s'agit d'un balado, nous ne voudrions pas le réglementer. Nous examinerions les preuves qui nous seraient présentées.

Tant dans notre orientation stratégique que dans nos décisions, nous avons clairement indiqué que nous n'avons pas l'intention de réglementer les balados.

Andrew Lawton: D'après ce que j'ai lu sur la définition du contenu canadien, celui-ci est censé être, dans l'ensemble, neutre sur le plan des valeurs. D'après ce que j'ai compris, vous vous intéressez principalement à la propriété et à la production, et non à la question de savoir si le contenu raconte suffisamment l'histoire du Canada. Est-ce exact?

Scott Shortliffe: Oui, cela repose sur un système de points. Il s'agit d'une modification d'un système de points qui existait depuis plusieurs décennies. Nous avons ajouté des points bonus pour le contenu canadien identifiable. Nous avons examiné ce que cela signifie, par exemple s'il s'agit d'un livre canadien. Ce système est censé être appliqué de manière neutre. Nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où moi-même ou l'un de mes collègues dirions que tel ou tel contenu est suffisamment canadien. Nous voulons pouvoir attribuer des points en fonction des Canadiens qui créent le contenu.

Andrew Lawton: Cela nous ramène à l'objectif. Le but est-il de garantir la création d'emplois au Canada et de soutenir les productions qui créent des emplois au Canada, ou de raconter l'histoire du Canada? Dans les messages politiques, ceux du gouvernement, il a toujours été question de veiller à ce que les histoires canadiennes soient racontées. Cependant, vous avez conçu la réglementation de manière à ce qu'elle porte strictement sur la propriété. Vous pourriez avoir une production canadienne qui se déroule à New York,

avec des personnages américains, et qui tente d'être reprise par une chaîne américaine. Cela ne promeut pas vraiment l'identité canadienne, du moins, pas de façon significative.

Scott Shortliffe: Je dirais que nos règles actuelles ont toujours été fondées sur ce principe. Nous avons en fait essayé de mettre en place un système qui encouragera davantage la création de partenariats. Nous avons maintenant ces points bonus qui reconnaissent certains attributs canadiens. Nous ne voyons pas cela comme s'il s'agissait d'avoir l'un ou l'autre. Nous croyons que la présence de grands talents canadiens dans l'équation apportera plus de débouchés économiques au Canada tout en vous permettant de rendre compte de nos valeurs et de nos idées.

Andrew Lawton: Compte tenu de ce que vous avez dit au sujet des travaux en cours pour définir ce qu'est un balado, comment pouvons-nous nous assurer que nous garderons l'interprétation la plus large possible de ce terme afin de ne pas inclure ce que la plupart des gens considèrent comme des émissions qui ne devraient pas être soumises à ce régime, comme le serait une production scénarisée de plusieurs millions de dollars?

Scott Shortliffe: Je dirais que nous sommes encore en train d'élaborer notre cadre réglementaire. Comme je l'ai mentionné, nous n'avons pas examiné cette question en particulier, mais tout ce que nous ferons sera fondé sur des documents publics et des mémoires du public. Pour répondre à une question posée précédemment, c'est la raison pour laquelle nous avons parfois l'impression que cela nous prend beaucoup de temps: nous avons besoin de ces documents avant de prendre des décisions. Nous devons les examiner afin que les Canadiens sachent que nous nous basons sur les arguments qui nous sont présentés.

Andrew Lawton: Ces mesures législatives remontent déjà à de nombreuses années. Bien sûr, vous ne voulez pas prendre une mauvaise décision à la hâte, mais pourquoi n'y a-t-il pas eu de compte rendu sur les questions fondamentales qui ont été abordées lors de la rédaction de la loi et de son Règlement? Pourquoi cela n'a-t-il pas encore été fait?

Scott Shortliffe: Nous essayons de procéder étape par étape. Nous avons examiné le contenu canadien dans le domaine audiovisuel. Nous avons modifié des pratiques qui existaient depuis des décennies. Nous avons adopté une décision sur les contributions de base qui rapporte 200 millions de dollars au système. Nous avons créé un fonds pour les nouvelles radiophoniques commerciales. Nous avons augmenté le fonds pour les nouvelles locales indépendantes. Il nous reste beaucoup de décisions à prendre.

La présidente: Je m'excuse, monsieur Shortliffe, mais je vais devoir vous arrêter là.

Merci, monsieur Lawton.

Je cède maintenant la parole à M. Leitão pour cinq minutes.

[Français]

Carlos Leitão: Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, madame Eatrises. Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être ici.

J'aimerais aborder deux dossiers différents: l'un sur les communications, l'autre sur la radiodiffusion et les télécommunications.

Récemment, j'ai changé de fournisseur de services Internet, et tout s'est bien passé. Je pense avoir profité des nouvelles règles que vous avez mises en place. Elles permettent à une entreprise d'utiliser le réseau d'une autre entreprise. Ça a fonctionné dans mon cas. Je suis très heureux, et tout va bien.

Cependant, plusieurs personnes de nos circonscriptions nous disent qu'elles ne comprennent pas comment il se fait que vous forciez une entreprise qui a investi dans la création d'un réseau de fibres optiques à laisser ses concurrents utiliser ce réseau.

Pourriez-vous nous expliquer et expliquer aux gens de ma région, à Laval, pourquoi ce n'est pas tout à fait comme ça, qu'en effet une telle décision fait augmenter la concurrence, qui, à son tour, fait augmenter l'offre de services pour la population?

• (1740)

Vicky Eatrdes: Je vais commencer et je vais demander à M. Hutton de continuer.

C'est vraiment important. Le travail que nous faisons est de promouvoir la concurrence, mais, en même temps, nous voulons vraiment promouvoir l'investissement. Nous comprenons que les réseaux coûtent vraiment cher. Nous avons alors mis beaucoup de mesures en place en lien avec nos décisions pour nous assurer que l'investissement continue d'être fait.

Je vais demander à M. Hutton de vous donner plus de détails.

Scott Hutton: Il y a deux régimes auxquels vous faites référence: celui du réseau cellulaire et celui du réseau Internet résidentiel, si je peux le dire ainsi. Les deux sont un peu différents, mais le concept est toujours le même. Mettre en place des régimes est toujours un élément clé pour nous. Oui, nous demandons à ces entreprises de partager leur réseau, mais c'est pour une certaine période. Le but est de donner du temps aux nouveaux acteurs pour qu'ils aillent chercher des nouveaux clients et du financement, afin d'être capables eux aussi d'investir dans leur propre réseau au bout du compte.

Naturellement, les mesures que nous mettons en place entre-temps servent à nous assurer que les prix sont justes et équitables. Je parle ici des frais que ces nouveaux acteurs doivent payer aux anciennes entreprises. Les entreprises doivent être capables, par l'entremise d'un cadre d'établissement des prix — sur lequel le CRTC travaille très fort pour s'en assurer — d'avoir les moyens de continuer à investir. Ces arrangements leur permettent non seulement d'investir, mais aussi de trouver gain de cause. Certains passent par la négociation, d'autres par l'établissement des prix du CRTC. Cependant, il est toujours très important pour nous d'avoir cette équipe pour être capables de répondre aux grandes questions. Il nous faut plus de concurrence et plus d'acteurs, mais il faut aussi des tours et des réseaux de fibres optiques, partout au pays, pour nous assurer que les Canadiens sont branchés au monde extérieur.

Carlos Leitão: En effet.

Nous connaissons tous les très grandes entreprises, mais il y a aussi des entreprises de taille moyenne qui ont investi dans leur propre réseau et qui maintenant se trouvent un peu désavantagées en raison du nouveau cadre réglementaire. Qu'en pensez-vous?

Scott Hutton: Il y a deux marchés différents. Du côté du réseau cellulaire, nous avons mis un régime en place pour encourager le déploiement de ces entreprises de taille moyenne dans ce marché. Nous disons que ce sont des entreprises de taille moyenne, mais il s'agit quand même de géants. Nous voulons que diverses entre-

prises régionales puissent sortir de leur territoire traditionnel et se concurrencent. C'est réellement de ce côté que nous voyons que la concurrence amenée par ces acteurs a des répercussions sur les prix offerts sur le marché. D'ailleurs, vous avez pu en bénéficier vous-même.

Carlos Leitão: Monsieur Shortliffe, il me reste peu de temps de parole, et je ne veux pas que nous vous interrompions une deuxième fois. Vous avez parlé de la découvrabilité, qui, avant tout, est très importante. Pourriez-vous nous dire brièvement comment vous allez vous assurer que...

La présidente: Pardonnez-moi de vous interrompre, il n'y a plus de temps pour répondre à la question. Désolée.

Merci, monsieur Leitão.

Monsieur Champoux, voulez-vous prendre la parole?

Martin Champoux: Pourquoi s'arrêter quand ça va si bien?

La présidente: Nous allons terminer cette réunion avec vous, monsieur Champoux.

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Ça fait déjà six ans, environ, que le gouvernement essaie de légiférer en matière de plateformes numériques avec le projet de loi C-10 qui est devenu le projet de loi C-11, puis le projet de loi C-18 pour les nouvelles en ligne. Le CRTC s'est retrouvé avec des lois à partir desquelles il devait mettre en place des cadres réglementaires. Les plateformes numériques et les géants du Web se sont continuellement et systématiquement opposés à ces lois et à toute réglementation.

Quelle note donneriez-vous aujourd'hui au Canada en général ou au CRTC en matière de réglementation des géants du Web, six ans après qu'on ait commencé à essayer de les réglementer? Ça peut être une note sur dix. Ça peut être une note sur cinq aussi ou sur trois, si vous voulez que ça paraisse mieux.

• (1745)

Scott Hutton: Vous savez, mon rôle est de regarder ce qui se passe à l'extérieur du CRTC et partout dans le monde. Naturellement, ces joueurs sont allergiques à la réglementation, et je pense que, de ce côté, vous l'avez bien soulevé. Certaines de nos décisions, dont vous avez fait mention tantôt sont en cours...

Martin Champoux: Monsieur Hutton, je vous connais assez. Je sais que vous ne nous donnerez pas un chiffre. Je n'aurais peut-être pas exprimé...

Scott Hutton: Je ne vous donnerai pas un chiffre, mais il faut dire que ce qui a l'air d'être des avancées ailleurs ne l'est peut-être pas. Nous avons eu des visites récemment. Oui, en France, il y a toutes sortes de beaux règlements qui sont mis en place, mais, si Netflix s'établit dans un autre pays, ils ne sont pas applicables.

Nous travaillons avec les entreprises. Elles nous combattent un certain moment, mais nous voyons aussi certains succès, certaines programmations canadiennes qui sont développées et certains investissements qui arrivent. Nous avons donc espoir justement d'y aller...

Martin Champoux: Je suis content de voir votre optimisme.

Je ne veux pas vous interrompre, mais j'ai beaucoup moins de temps de parole que mes autres collègues.

Je remarque quelque chose, aussi. On a fait beaucoup de concessions. On a accepté de ne pas s'attaquer aux algorithmes. On a compris que ça pouvait représenter un secret industriel pour les entreprises. De plus, on ne veut pas non plus légiférer, on ne veut pas encadrer différentes formes de diffusion comme les blogues, et ainsi de suite. À un moment donné, ce milieu, ce mode de communication, la consommation de l'information et de la culture, entre autres, se modifie d'année en année.

Est-ce qu'à un moment donné, les médias traditionnels que le CRTC est habilité à réglementer ne vont pas simplement s'effacer davantage au profit de ces nouvelles méthodes de diffusion que vous n'aurez pas eues à réglementer parce qu'on va toujours les avoir écartées de votre champ d'activités? Ne pensez-vous pas qu'on fait fausse route continuellement...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Champoux, mais votre temps de parole est écoulé.

Martin Champoux: Pourtant, ce serait tellement une bonne réponse.

La présidente: Oui, j'imagine.

Martin Champoux: Je le sais, je connais M. Hutton. Peut-être que nous pourrions obtenir la réponse par écrit.

La présidente: Ce n'est pas la seule réunion du Comité permanent des finances aujourd'hui.

[Traduction]

Au nom du Comité, je tiens à remercier chaleureusement les témoins de leurs présentations et de l'aide qu'ils nous ont apportée aujourd'hui.

Chers collègues, je vais suspendre la séance et vous donner rendez-vous dans 10 minutes pour la prochaine réunion du comité des finances.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>